

# SUIVI DE GESTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2009

PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE  
CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES  
AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE



Secrétariat du Conseil du trésor  
Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique  
Direction de l'assurance traitement et de la santé et sécurité du travail  
Janvier 2011

### **Conception et réalisation**

Direction de l'assurance traitement et de la santé et sécurité du travail  
Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique  
Secrétariat du Conseil du trésor

### **Données SAGIP**

Direction de la planification de la main-d'œuvre et de l'information de gestion

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES .....	IV
1. PRÉAMBULE .....	1
2. RÉFÉRENCES .....	3
Absences pour motifs de santé .....	3
Santé et sécurité du travail et programmes d'aide aux employés et employées.....	4
3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ.....	5
Les absences P1, P2 et P3 (maladie).....	7
Les absences P1 (maladie).....	12
Les absences P2 (assurance traitement).....	16
Les absences P3 (assurance traitement).....	20
4. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL.....	25
Fréquence relative (FR) .....	31
Indice de gravité (IG) .....	34
Taux de gravité (TG) .....	37
Taux global de gravité (TGG) .....	41
Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles (TGAT) .....	44
5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES .....	47
Utilisation des programmes d'aide aux employés et employées .....	47
Indice d'aide aux employés et employées (IAE) .....	49
Indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE).....	54
Les interventions de groupe .....	57
6. CONCLUSION.....	58
ANNEXE     Structure de regroupement des ministères et organismes.....	62

## LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

TABLEAU 3.1	NOMBRES D'INDIVIDUS RÉPARTIS SELON LE NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR MALADIE (P1, P2, P3) .....	6
TABLEAU 3.2	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE (P1, P2 ET P3) .....	8
Graphique 3.2	Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1, P2, P3).....	8
Graphique 3.2-A	Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1, P2, P3).....	9
Tableau 3.2-A	Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P1, P2, P3) .....	10
TABLEAU 3.3	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE (P1) .....	13
Graphique 3.3	Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1) .....	13
Graphique 3.3-A	Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1) .....	13
Tableau 3.3-A	Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P1) .....	14
TABLEAU 3.4	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE (P2) .....	17
Graphique 3.4	Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P2) .....	17
Graphique 3.4-A	Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P2) .....	17
Tableau 3.4-A	Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P2) .....	18
TABLEAU 3.5	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE (P3) .....	21
Graphique 3.5	Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P3) .....	21
Graphique 3.5-A	Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P3) .....	21
Tableau 3.5-A	Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P3) .....	22
TABLEAU 4.1	DONNÉES RELATIVES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET AUX MALADIES PROFESSIONNELLES .....	25

TABLEAU 4.2	RÉPARTITION DES LÉSIONS (NA) EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL POUR 2009 .....	26
TABLEAU 4.3	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE LÉSIONS POUR L'ENSEMBLE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES....	27
TABLEAU 4.4	ASSIGNATION TEMPORAIRE.....	28
TABLEAU 4.5	NOMBRE DE DÉCÈS.....	29
TABLEAU 4.6	HEURES TRAVAILLÉES ET HEURES PERDUES .....	29
TABLEAU 4.7	INDICATEURS DE GESTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL .....	30
TABLEAU 4.8	FRÉQUENCE RELATIVE PAR MINISTÈRE ET ORGANISME.....	32
Graphique 4.8	Fréquence relative.....	33
TABLEAU 4.9	INDICE DE GRAVITÉ PAR MINISTÈRE ET ORGANISME.....	35
Graphique 4.9	Indice de gravité .....	37
TABLEAU 4.10	TAUX DE GRAVITÉ PAR MINISTÈRE ET ORGANISME.....	39
Graphique 4.10	Taux de gravité.....	40
TABLEAU 4.11	TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.....	42
Graphique 4.11	Taux global de gravité .....	43
TABLEAU 4.12	TAUX GLOBAL D'UTILISATION DE L'ASSIGNATION TEMPORAIRE POUR LÉSIONS PROFESSIONNELLES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME.....	45
Graphique 4.12	Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles .....	46
TABLEAU 5.1	UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES .....	48
TABLEAU 5.2	INDICATEURS DE GESTION DES PROGRAMMES ....	49
Graphique 5.3	Indice d'aide aux employés et employées .....	50

TABLEAU 5.3	INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME (IAE).....	52
Graphique 5.4	Indice des programmes d'aide aux employés et employées.....	54
TABLEAU 5.4	INDICE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME (IPAE) .....	55
TABLEAU 5.5	INTERVENTIONS DE GROUPE .....	57

## 1. PRÉAMBULE

Pour réaliser les objectifs de sa mission gouvernementale et fournir des services de qualité aux citoyens, la fonction publique doit pouvoir compter sur la contribution essentielle et optimale de ses employés et employées.

La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise, en application depuis juin 2001, reconnaît l'importance déterminante de cette contribution. Elle établit un cadre de référence pour l'exercice des responsabilités des sous-ministres et des dirigeants d'organisme, notamment en matière de santé, de sécurité, d'aide aux employés et employées et d'organisation du travail.

Cette politique prévoit un suivi de gestion annuel.

La ou le sous-ministre, ou la dirigeante ou le dirigeant d'organisme doit donc fournir au Secrétariat du Conseil du trésor, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai, une évaluation de la performance de son organisation en ces matières pour l'année civile précédente.

Les indicateurs retenus pour l'évaluation permettent de mesurer les tendances annuelles en ce qui concerne :

- la gravité des absences pour motifs de santé;
- la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- le recours aux programmes d'aide aux employés et employées sur les plans individuel et collectif (interventions de groupe).



## 2. RÉFÉRENCES

Les données servant au calcul des indicateurs du présent rapport proviennent principalement du système de paie SAGIP et datent du mois de février 2010. Elles concernent le personnel régulier ainsi que le personnel occasionnel embauché pour une période d'un an ou plus, et ce, pour les catégories d'emplois suivantes : haute direction, personnel d'encadrement, professionnels et enseignants, techniciens et personnel de bureau, agents de la paix et ouvriers.

### ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ

Le bassin servant à établir les indicateurs d'absences pour motifs de santé concerne les ministères et organismes dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique.

L'analyse des données historiques portant sur les absences pour des raisons de santé révèle que plus de 98 % sont enregistrées sous quatre codes différents :

- 120 – maladie (P1)<sup>1</sup>;
- 240 – accident du travail et maladie professionnelle;
- 246 – assurance traitement (P2);
- 248 – assurance traitement (P3).

Ainsi, seules les absences motivées par les codes 120, 246 et 248 servent à calculer les indicateurs de performance en matière d'absences pour motifs de santé. Les absences associées au code 240 servent à calculer les indicateurs pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, et ces données sont fournies par les ministères et organismes. Ces derniers fournissent également les données nécessaires au calcul des indicateurs des programmes d'aide aux employés et employées.

Les données d'absences sont pondérées en fonction des années-personnes en lien d'emploi (APLE). L'indicateur APLE intègre le temps de présence et le temps d'absence, rémunéré ou non; les heures supplémentaires en sont exclues. Comme le nombre de jours de travail peut varier d'une personne à une

---

1. La lettre « P » dans P1, P2 et P3 est utilisée en remplacement du terme « prestation ».

autre, la pondération de l'APLE a été faite selon un nombre de jours pour une année de travail, soit 260,9. Il s'agit de la moyenne du nombre de jours de travail pour une période de quatre années, y inclus une année bissextile<sup>2</sup>. Les données affichées dans les tableaux sont arrondies au dixième et au centième près. Ainsi, le nombre total inscrit dans ce document peut différer légèrement de la somme des parties en raison de l'arrondissement exprimé.

Afin de faciliter la comparaison d'une période de référence à une autre, les données des années antérieures, soit de 2005 à 2008 inclusivement, ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2009 (voir l'annexe).

**Mise en garde :** L'APLE sert uniquement au calcul des données sur les absences pour motifs de santé des ministères et organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique. Aussi, toute comparaison avec des données provenant d'autres organisations, qu'elles soient fédérales, provinciales ou privées, peut être hasardeuse, à cause de paramètres de calcul qui sont inconnus ou différents.

### SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES

Les données servant à établir les indicateurs en santé et sécurité du travail et ceux relatifs aux programmes d'aide aux employés et employées proviennent également des ministères et organismes dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique. Toutefois, bien qu'il ne soit pas nommé suivant cette loi, le personnel policier de la Sûreté du Québec (SQ) et celui de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), du Conseil des services essentiels (CSE) et du Protecteur du citoyen (PC) est pris en considération dans le calcul de ces deux catégories d'indicateurs.

De plus, les données en santé et sécurité du travail ainsi que celles des programmes d'aide aux employés et employées sont pondérées en fonction du nombre d'heures travaillées (NHT), y compris les heures supplémentaires. Les indicateurs des ministères et organismes demeurent comparables entre eux.

---

2.  $\left(\frac{\{(365 \text{ jours} \times 3 \text{ années}) + 366 \text{ jours}\}}{4 \text{ années}}\right) / 7 \text{ jours} \times 5 \text{ jours} = 260,9 \text{ jours}$ .

Afin de faciliter la comparaison d'une période de référence à une autre, les données des années 2005 à 2008 inclusivement ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2009 (voir l'annexe).

### 3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ

Dans le présent chapitre, seules les absences pour motifs de santé sont considérées. Il s'agit des absences comptabilisées sous les codes 120, 246 et 248 (P1, P2 et P3). Les absences comptabilisées sous le code 240 (accidents du travail et maladies professionnelles) seront traitées au prochain chapitre.

Le rapport présente un portrait général de l'absentéisme pour maladie selon certaines durées d'absence, soit : 1) aucune absence; 2) 3 jours ou moins; 3) plus de 3 à 30 jours; 4) plus de 30 jours.

L'analyse du tableau 3.1 permet de faire divers constats importants concernant les absences pour maladie du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique :

- 13 633 personnes, soit 19,5 % du personnel, n'ont eu aucune absence pour maladie au cours de l'année 2009;
- 16 124 personnes, soit 23 % du personnel, ont déclaré plus de 0 et jusqu'à 3 jours d'absence pour maladie, représentant 3,3 % du total des jours d'absence;
- 29 757 personnes, soit 42,5 % du personnel, ont donc déclaré 3 jours ou moins d'absence pour maladie;
- 35 354 personnes, soit 50,5 % du personnel, se sont absentées plus de 3 et jusqu'à 30 jours pour maladie, représentant 37,6 % du total des jours d'absence;
- 4 889 personnes, soit 7,0 % du personnel, se sont absentées plus de 30 jours pour des raisons médicales, représentant à elles seules 59,1 % du total des jours d'absence.

Si l'on considère le nombre total de jours d'absence pour motifs de santé, la majorité de ceux-ci (59,1%) ont été utilisés dans le contexte de longues absences de plus de 30 jours.

**Tableau 3.1 Nombres d'individus répartis selon le nombre de jours d'absence pour maladie (P1, P2, P3)**

Nombre de jours d'absence	2005			2006			2007			2008			2009		
	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence	Nombre de personnes*	Pourcentage de personnes	Pourcentage des jours d'absence
<b>Aucune absence</b>	12 940	18,7	0,0	12 888	18,8	0,0	13 241	19,3	0,0	13 807	20,2	0,0	13 633	19,5	0,00
<b>Plus de 0 et jusqu'à 3 jours</b>	15 848	22,9	3,3	15 803	23,0	3,2	15 492	22,6	3,2	16 127	23,6	3,4	16 124	23,0	3,3
<b>Plus de 3 et jusqu'à 30 jours</b>	35 558	51,4	38,8	35 006	50,9	37,8	35 022	51,0	38,1	33 630	49,3	37,1	35 354	50,5	37,6
<b>Plus de 30 jours</b>	4 875	7,0	57,9	5 003	7,3	59,0	4 877	7,1	58,7	4 743	6,9	59,5	4 889	7,0	59,1
<b>Total</b>	69 221	100,0	100,0	68 700	100,0	100,0	68 632	100,0	100,0	68 307	100,0	100,0	70 000	100,0	100,0

\* Exclut le personnel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

## Taux d'absentéisme pour maladie

Le taux d'absentéisme pour maladie permet de connaître la proportion des employés et employées absents pour raisons médicales et dont une organisation n'a pu disposer pour réaliser sa mission.

Le taux d'absentéisme a également été retenu pour soupeser l'importance du phénomène; il représente la proportion du nombre d'années-personnes d'absences (APA) par rapport au nombre d'années-personnes en lien d'emploi (APLE) et il est exprimé en pourcentage. Le nombre moyen de jours perdus par travailleur est aussi présenté.

**Mise en garde :** Les indicateurs de gestion de certains organismes peuvent ne pas être significatifs pour interpréter une tendance à long terme. En effet, quelques individus absents en raison d'une maladie chronique, par exemple, peuvent avoir une influence disproportionnée sur les indicateurs d'une petite organisation.

### LES ABSENCES P1, P2 ET P3 (MALADIE)

Au cours de la période observée, soit de 2005 à 2009, le taux d'absentéisme pour l'ensemble des ministères et organismes a varié de 4,81 % en 2005 à 4,90 % en 2009, et ce, pour les absences P1, P2 et P3 (tableau 3.2).

Une analyse des données montre que, sur la base du nombre de jours en lien d'emploi<sup>3</sup> dans une année, les ministères et organismes ont dû composer avec un nombre moyen de jours perdus variant entre 12,54 et 12,91 par travailleur, pour des motifs de santé, au cours des cinq dernières années.

En 2009, cet indicateur était de 12,79 jours (tableau 3.2), comparativement à 12,70 jours en 2008.

---

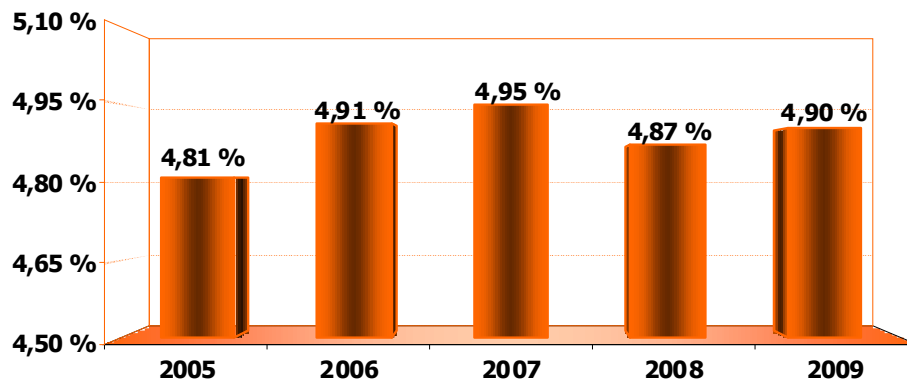
3. Le nombre de jours en lien d'emploi est égal à l'APLE, soit 260,9 jours.

**Tableau 3.2 Taux d'absentéisme pour maladie (P1, P2 et P3)**

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2005	4,81	12,54
2006	4,91	12,82
2007	4,95	12,91
2008	4,87	12,70
2009	4,90	12,79

\* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

**Graphique 3.2 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1, P2, P3)**

**Graphique 3.2-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1, P2, P3)**



On trouve, au tableau 3.2-A, la tendance observée dans chaque ministère et organisme au cours de la période de référence.

Tableau 3.2-A Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P1, P2, P3)

Ministères et organismes	2005		2006		2007		2008		2009	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
408 - Commission d'accès à l'information	5,22	13,61	6,52	17,00	5,03	13,13	5,93	15,48	2,15	5,62
360 - Office des professions du Québec	5,79	15,11	2,36	6,17	4,74	12,37	2,92	7,62	2,35	6,13
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	1,11	2,90	3,48	9,09	1,84	4,79	2,32	6,04	2,48	6,48
690 - Conseil supérieur de la langue française	3,96	10,33	15,50	40,43	8,17	21,32	2,04	5,33	2,68	6,99
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	2,45	6,38	2,80	7,31	4,14	10,81	3,32	8,66	2,76	7,19
210 - Finances	3,76	9,80	3,68	9,59	3,75	9,79	2,88	7,51	2,84	7,40
450 - Tribunal administratif du Québec	3,68	9,60	4,16	10,87	3,46	9,03	3,28	8,57	2,97	7,75
030 - Relations internationales	2,92	7,61	2,95	7,70	2,92	7,63	2,74	7,16	2,98	7,78
285 - Commission des relations du travail	3,63	9,48	3,41	8,91	3,01	7,86	4,78	12,47	3,19	8,33
374 - Vérificateur général	3,27	8,54	4,23	11,03	2,86	7,46	2,65	6,91	3,27	8,52
600 - Ressources naturelles et Faune	3,73	9,72	3,54	9,23	3,70	9,66	3,70	9,66	3,28	8,56
520 - La Financière agricole du Québec	3,31	8,62	2,80	7,31	3,61	9,41	3,53	9,22	3,35	8,75
140 - Conseil exécutif	3,22	8,39	3,54	9,24	4,33	11,30	3,40	8,88	3,40	8,87
075 - Travail	4,21	10,99	4,15	10,83	3,64	9,51	3,43	8,94	3,42	8,92
040 - Services gouvernementaux	3,47	9,05	3,25	8,49	3,67	9,59	3,82	9,96	3,43	8,96
010 - Culture, Communications et Condition féminine	3,64	9,49	3,96	10,33	4,03	10,52	4,19	10,94	3,58	9,34
730 - Société d'habitation du Québec	4,91	12,82	4,42	11,54	3,65	9,51	3,68	9,60	3,65	9,52
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	4,54	11,86	4,57	11,93	4,81	12,54	3,42	8,92	3,70	9,64
247 - Commissaire au lobbyisme	4,25	11,09	4,36	11,37	2,98	7,79	1,86	4,86	3,74	9,75
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3,81	9,94	3,74	9,75	3,73	9,73	3,89	10,16	3,84	10,02
323 - Institut de la statistique du Québec	3,86	10,07	3,87	10,09	3,52	9,18	4,79	12,49	3,84	10,02
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	4,36	11,38	4,35	11,34	3,89	10,15	3,35	8,74	3,87	10,10
370 - Assemblée nationale	4,29	11,20	4,51	11,78	4,25	11,08	4,92	12,84	3,91	10,21
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	3,60	9,38	3,87	10,10	3,48	9,07	3,44	8,96	3,96	10,34
630 - Directeur général des élections	3,75	9,79	3,57	9,31	3,48	9,08	4,43	11,56	4,02	10,49
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	3,10	8,08	4,18	10,91	4,35	11,36	4,76	12,43	4,23	11,04
347 - Centre de services partagés du Québec	4,65	12,14	3,94	10,29	3,93	10,26	3,77	9,82	4,33	11,31
850 - Transports	4,45	11,61	4,45	11,61	4,72	12,32	4,54	11,85	4,35	11,34
350 - Éducation, Loisir et Sport	4,09	10,67	4,41	11,51	4,58	11,95	4,25	11,10	4,44	11,59
710 - Office québécois de la langue française	3,89	10,15	4,67	12,18	5,56	14,50	5,86	15,29	4,45	11,61

Ministères et organismes	2005		2006		2007		2008		2009	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5,06	13,20	6,02	15,71	7,52	19,61	5,76	15,04	4,51	11,78
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	4,14	10,81	4,20	10,96	4,67	12,20	4,93	12,88	4,52	11,79
400 - Justice	5,12	13,36	5,37	14,01	5,55	14,47	5,24	13,68	4,78	12,46
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,57	11,93	4,60	11,99	4,71	12,28	4,86	12,67	4,87	12,69
065 - Famille et Aînés	4,64	12,12	4,92	12,83	5,11	13,33	4,44	11,57	4,88	12,74
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>4,81</b>	<b>12,54</b>	<b>4,91</b>	<b>12,82</b>	<b>4,95</b>	<b>12,91</b>	<b>4,87</b>	<b>12,70</b>	<b>4,90</b>	<b>12,79</b>
063 - Régie des rentes du Québec	4,75	12,40	4,78	12,47	5,14	13,41	5,22	13,62	4,96	12,93
060 - Santé et Services sociaux	4,07	10,62	3,58	9,35	3,91	10,19	4,39	11,45	5,07	13,23
366 - Régie du bâtiment du Québec	4,66	12,15	5,04	13,16	4,79	12,49	5,80	15,12	5,07	13,24
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	4,38	11,44	4,88	12,74	5,54	14,44	5,23	13,64	5,15	13,44
344 - Office de la protection du consommateur	4,94	12,89	4,88	12,73	6,61	17,24	4,86	12,69	5,29	13,81
414 - Commission des lésions professionnelles	4,47	11,67	5,24	13,66	4,42	11,53	4,77	12,44	5,31	13,86
095 - Sécurité publique	5,68	14,82	5,57	14,54	5,38	14,05	5,53	14,43	5,32	13,88
278 - Commission de l'équité salariale	4,00	10,43	5,24	13,66	5,62	14,65	4,98	12,99	5,45	14,22
071 - Tourisme	5,01	13,08	5,78	15,08	5,18	13,50	5,80	15,13	5,46	14,26
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	5,13	13,39	5,50	14,35	5,53	14,42	5,17	13,50	5,55	14,47
560 - Curateur public	5,00	13,04	5,02	13,10	4,30	11,21	5,64	14,70	5,58	14,55
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	5,70	14,87	5,22	13,61	4,54	11,84	4,82	12,58	5,64	14,72
538 - Office des personnes handicapées du Québec	5,35	13,95	5,66	14,77	6,18	16,13	8,61	22,47	5,68	14,81
440 - Revenu Québec	5,37	14,01	5,86	15,28	5,76	15,03	5,74	14,98	5,70	14,87
830 - Commission des transports du Québec	3,05	7,96	3,71	9,68	3,90	10,18	3,92	10,23	5,79	15,10
700 - Emploi et Solidarité sociale	5,90	15,40	5,87	15,31	6,03	15,73	5,66	14,77	5,89	15,37
702 - Commission des normes du travail	5,65	14,73	5,79	15,11	5,66	14,76	5,54	14,46	5,90	15,40
390 - Sûreté du Québec	6,43	16,78	6,45	16,83	6,29	16,40	5,15	13,43	6,23	16,25
343 - Services Québec	4,26	11,12	4,66	12,16	4,75	12,39	6,43	16,78	6,34	16,54
055 - Immigration et Communautés culturelles	5,68	14,81	5,64	14,71	5,11	13,34	5,74	14,96	6,38	16,65
660 - Conseil du statut de la femme	8,37	21,84	5,09	13,28	3,47	9,04	5,58	14,55	8,42	21,96
430 - Commission de la fonction publique	9,00	23,49	3,58	9,34	2,94	7,68	6,23	16,25	12,59	32,85

\* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

## LES ABSENCES P1 (MALADIE)

Les absences P1 correspondent généralement aux absences de courte durée pour lesquelles l'employé utilise sa réserve de congés de maladie. La durée des absences est habituellement indiquée en heures, en demi-journées ou en journées complètes. Les conventions collectives ou les conditions de travail prévoient qu'une absence de plus de trois jours doit généralement être motivée, soit par un certificat médical, soit par un rapport d'invalidité, et ce, à la demande de la ou du sous-ministre.

Toutefois, pour toute durée d'absence, la réserve de congés de maladie doit d'abord être utilisée avant que l'employé puisse bénéficier de l'assurance traitement (P2). Les congés accumulés servent aussi à compenser, le cas échéant, le délai de carence sans traitement de cinq jours. Le personnel d'encadrement et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines ne disposent pas, quant à eux, d'une réserve de congés de maladie; les cinq premiers jours d'absence pour maladie sont donc payés à 100 % par l'employeur et couvrent le délai de carence.

Les absences P1 représentent 48,98 % du total des absences pour motifs de santé. Ainsi, le nombre moyen de jours perdus en 2009 est de 6,26; ce nombre a augmenté de 1,3 % par rapport à 2008.

Le tableau 3.3-A, présenté aux pages 20 et 21, illustre le taux d'absentéisme et le nombre moyen de jours perdus dans chacun des ministères et organismes.

**Tableau 3.3 Taux d'absentéisme pour maladie (P1)**

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
<b>2005</b>	2,47	6,45
<b>2006</b>	2,48	6,47
<b>2007</b>	2,47	6,46
<b>2008</b>	2,37	6,18
<b>2009</b>	2,40	6,26

\* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

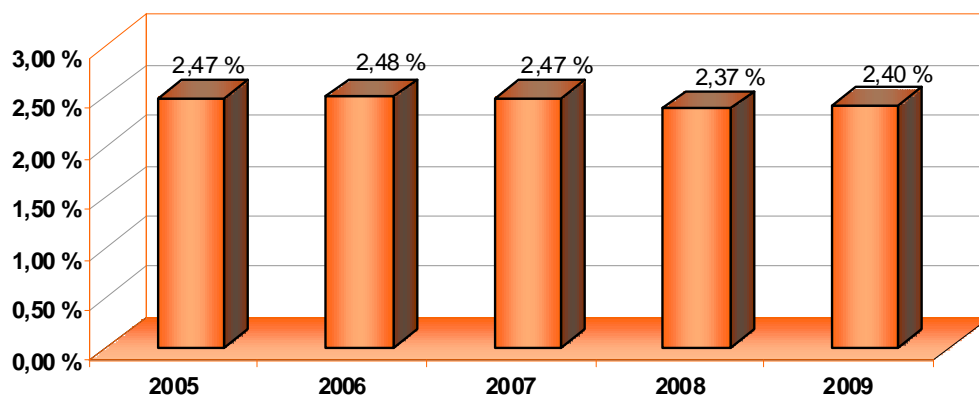
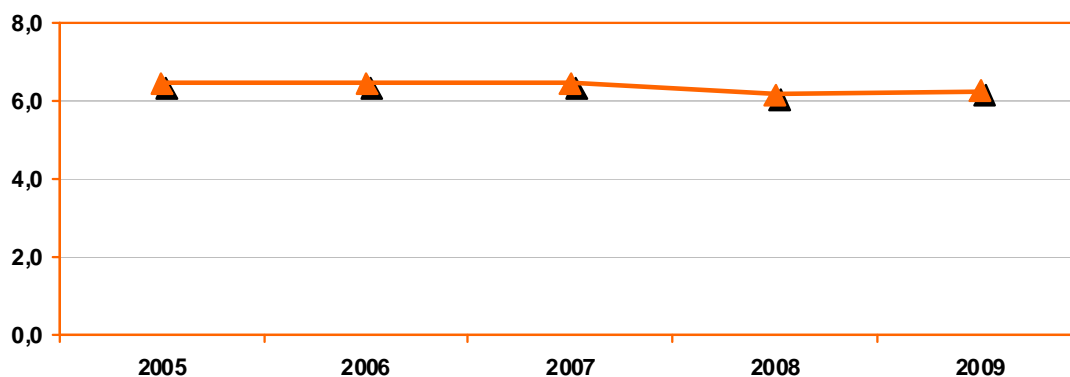
**Graphique 3.3 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1)****Graphique 3.3-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1)**

Tableau 3.3-A Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P1)

Ministères et organismes	2005		2006		2007		2008		2009	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
690 - Conseil supérieur de la langue française	3,50	9,12	4,61	12,03	1,92	5,00	2,04	5,33	1,59	4,15
450 - Tribunal administratif du Québec	1,85	4,82	2,09	5,45	1,58	4,13	1,77	4,63	1,61	4,20
030 - Relations internationales	1,66	4,32	1,66	4,34	1,61	4,19	1,46	3,81	1,63	4,24
408 - Commission d'accès à l'information	2,80	7,30	2,22	5,78	2,45	6,40	2,33	6,07	1,76	4,58
075 - Travail	1,81	4,71	1,90	4,95	1,87	4,89	1,39	3,62	1,92	5,00
660 - Conseil du statut de la femme	3,77	9,84	2,89	7,53	2,39	6,25	3,27	8,53	1,95	5,08
520 - La Financière agricole du Québec	2,27	5,91	1,92	5,00	2,12	5,52	2,09	5,46	1,98	5,16
210 - Finances	2,20	5,74	2,02	5,26	2,02	5,26	1,89	4,93	1,99	5,18
095 - Sécurité publique	2,15	5,62	2,05	5,34	1,98	5,15	1,95	5,10	2,01	5,24
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1,92	5,02	2,03	5,31	2,19	5,72	2,07	5,40	2,03	5,30
010 - Culture, Communications et Condition féminine	1,97	5,13	2,19	5,71	2,23	5,82	2,37	6,19	2,04	5,33
140 - Conseil exécutif	2,17	5,66	2,09	5,44	2,37	6,19	1,92	5,00	2,05	5,35
414 - Commission des lésions professionnelles	2,28	5,96	2,05	5,34	2,08	5,43	2,05	5,34	2,07	5,39
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	1,97	5,13	2,16	5,63	2,38	6,20	2,04	5,31	2,07	5,41
630 - Directeur général des élections	2,23	5,83	1,95	5,09	1,91	4,98	1,71	4,45	2,08	5,43
285 - Commission des relations du travail	1,39	3,64	1,85	4,83	1,56	4,07	1,50	3,93	2,10	5,49
247 - Commissaire au lobbying	2,34	6,10	3,43	8,94	1,50	3,91	1,86	4,86	2,11	5,51
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	2,22	5,79	2,48	6,48	2,28	5,94	2,24	5,83	2,12	5,52
040 - Services gouvernementaux	2,01	5,23	1,99	5,20	2,21	5,77	2,13	5,56	2,13	5,56
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2,05	5,35	2,09	5,44	2,23	5,82	2,06	5,38	2,14	5,57
830 - Commission des transports du Québec	1,99	5,19	2,24	5,84	1,90	4,96	1,54	4,01	2,14	5,58
538 - Office des personnes handicapées du Québec	2,31	6,04	2,45	6,39	2,39	6,25	2,51	6,54	2,14	5,58
360 - Office des professions du Québec	1,65	4,32	1,49	3,87	2,05	5,36	1,79	4,67	2,17	5,66
344 - Office de la protection du consommateur	2,40	6,26	2,38	6,21	2,60	6,80	2,48	6,47	2,17	5,66
600 - Ressources naturelles et Faune	2,21	5,76	2,16	5,64	2,23	5,81	2,26	5,90	2,19	5,70
710 - Office québécois de la langue française	2,54	6,62	2,60	6,78	3,18	8,30	2,56	6,67	2,19	5,72
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1,83	4,78	1,72	4,49	2,56	6,68	2,29	5,98	2,20	5,75
374 - Vérificateur général	1,87	4,89	1,85	4,83	1,72	4,50	1,79	4,66	2,23	5,83
366 - Régie du bâtiment du Québec	2,25	5,87	2,37	6,17	2,49	6,49	2,60	6,79	2,25	5,88
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	1,93	5,05	2,26	5,89	2,17	5,66	2,04	5,32	2,26	5,90

Ministères et organismes	2005		2006		2007		2008		2009	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
060 - Santé et Services sociaux	2,26	5,91	2,01	5,24	2,16	5,63	1,94	5,05	2,27	5,91
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	2,18	5,69	2,31	6,02	2,13	5,55	2,12	5,53	2,28	5,94
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	2,17	5,66	2,39	6,23	2,39	6,23	2,11	5,52	2,30	5,99
850 - Transports	2,48	6,48	2,43	6,34	2,45	6,40	2,32	6,05	2,30	6,00
065 - Famille et Aînés	2,43	6,34	2,42	6,31	2,51	6,55	2,25	5,87	2,36	6,15
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2,90	7,57	2,48	6,46	2,49	6,49	2,49	6,49	2,36	6,17
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>2,47</b>	<b>6,45</b>	<b>2,48</b>	<b>6,47</b>	<b>2,47</b>	<b>6,46</b>	<b>2,37</b>	<b>6,18</b>	<b>2,40</b>	<b>6,26</b>
350 - Éducation, Loisir et Sport	2,39	6,22	2,38	6,20	2,49	6,50	2,29	5,98	2,44	6,37
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	2,27	5,93	2,59	6,75	2,58	6,73	2,36	6,16	2,45	6,38
347 - Centre de services partagés du Québec	2,53	6,61	2,22	5,80	2,21	5,77	2,27	5,91	2,45	6,38
400 - Justice	2,75	7,16	2,74	7,16	2,66	6,94	2,52	6,59	2,46	6,42
730 - Société d'habitation du Québec	3,21	8,38	2,65	6,91	2,27	5,91	2,27	5,92	2,47	6,44
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	1,11	2,90	1,57	4,10	1,35	3,53	1,88	4,91	2,48	6,48
323 - Institut de la statistique du Québec	2,47	6,43	2,66	6,94	2,43	6,34	2,32	6,04	2,50	6,52
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	2,55	6,66	2,54	6,63	2,48	6,48	2,46	6,42	2,52	6,57
700 - Emploi et Solidarité sociale	2,84	7,40	2,80	7,30	2,78	7,26	2,50	6,53	2,53	6,61
343 - Services Québec	2,53	6,61	2,20	5,74	2,40	6,25	2,72	7,11	2,55	6,66
063 - Régie des rentes du Québec	2,53	6,60	2,48	6,48	2,61	6,81	2,57	6,70	2,56	6,68
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	2,50	6,52	2,61	6,81	2,64	6,90	2,57	6,71	2,57	6,70
055 - Immigration et Communautés culturelles	2,71	7,06	2,74	7,14	2,65	6,91	2,65	6,91	2,66	6,94
440 - Revenu Québec	2,76	7,21	2,85	7,43	2,81	7,32	2,74	7,15	2,67	6,96
560 - Curateur public	2,55	6,66	2,79	7,27	2,65	6,91	2,55	6,65	2,67	6,96
370 - Assemblée nationale	2,53	6,60	2,50	6,53	2,66	6,94	2,86	7,47	2,68	7,00
071 - Tourisme	2,75	7,16	2,91	7,60	2,76	7,21	2,67	6,98	2,72	7,09
702 - Commission des normes du travail	2,58	6,73	2,73	7,13	2,84	7,40	2,66	6,94	2,78	7,26
278 - Commission de l'équité salariale	2,35	6,12	2,88	7,51	2,92	7,61	2,16	5,64	2,79	7,27
390 - Sûreté du Québec	2,77	7,21	2,72	7,11	2,74	7,16	2,42	6,31	2,80	7,30
430 - Commission de la fonction publique	2,99	7,80	1,69	4,40	1,96	5,12	2,03	5,30	4,20	10,96

\* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

## LES ABSENCES P2 (ASSURANCE TRAITEMENT)

Les absences P2 correspondent aux absences qui, en temps, excède la réserve de congés de maladie; il s'agit du début de la période d'assurance traitement. L'employé bénéficie de cette assurance pour une durée maximale de 52 semaines. Cette durée est cependant de 25 semaines pour le personnel d'encadrement<sup>4</sup> et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines. Ces absences doivent être motivées, soit par un certificat médical, soit par un rapport d'invalidité remis à l'employeur.

Les absences P2 représentent 40,61 % du total des absences pour motifs de santé.

Les deux graphiques suivants (3.4 et 3.4-A) démontrent que l'assurance traitement (P2) affiche une tendance à la stabilisation depuis 2006.

Le nombre de jours moyens perdus par travailleur était de 5,18 pour l'année 2009. Ce nombre ne comprend cependant pas les jours utilisés de la réserve de congés de maladie ni, le cas échéant, ceux du délai de carence.

Le tableau 3.4-A, à la page suivante, présente le taux d'absentéisme et le nombre moyen de jours perdus dans chacun des ministères et organismes.

---

4. Le personnel d'encadrement et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie, et seul le délai de carence de cinq jours est payé à 100 % par l'employeur.

**Tableau 3.4 Taux d'absentéisme pour maladie (P2)**

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2005	1,90	4,97
2006	1,97	5,13
2007	1,98	5,17
2008	1,98	5,17
2009	1,99	5,18

\* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

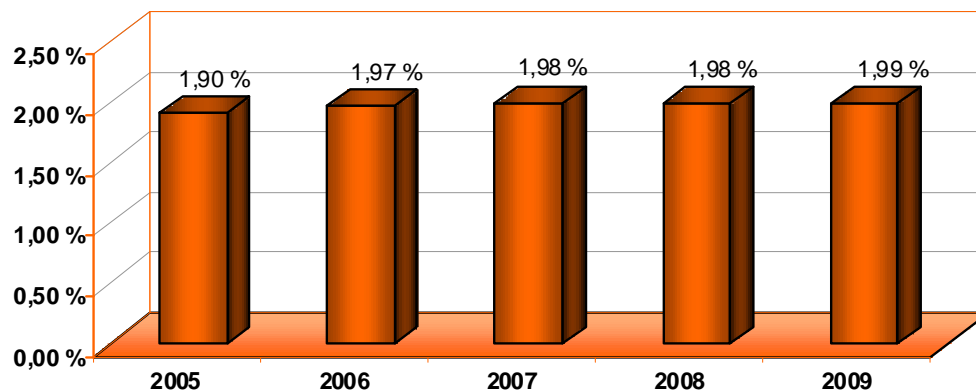
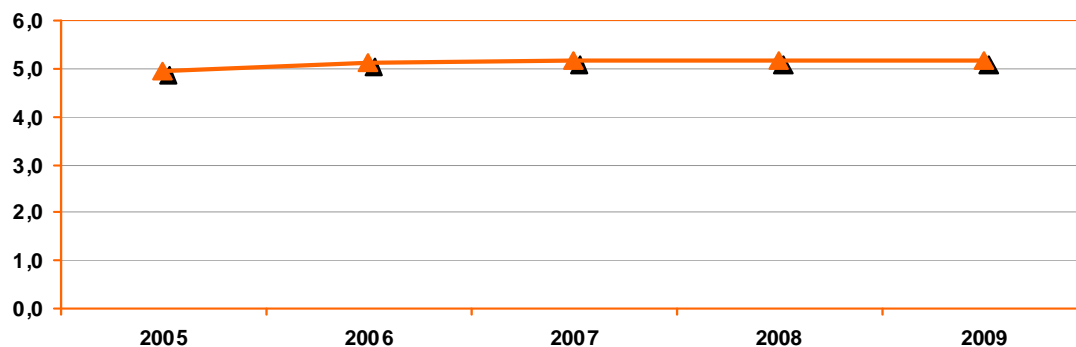
**Graphique 3.4 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P2)****Graphique 3.4-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P2)**

Tableau 3.4-A Taux d'absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P2)

Ministères et organismes	2005		2006		2007		2008		2009	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	0,00	0,00	1,91	4,98	0,48	1,26	0,43	1,13	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	2,61	6,81	0,00	0,00	2,48	6,47	0,43	1,13	0,18	0,48
408 - Commission d'accès à l'information	2,42	6,32	4,03	10,52	1,56	4,07	2,14	5,58	0,40	1,04
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,51	1,34	0,55	1,43	1,78	4,65	0,48	1,24	0,49	1,29
285 - Commission des relations du travail	1,47	3,84	1,56	4,08	1,45	3,79	2,62	6,84	0,63	1,63
210 - Finances	1,20	3,13	1,41	3,67	1,30	3,38	0,74	1,93	0,71	1,86
374 - Vérificateur général	1,36	3,54	2,04	5,33	0,80	2,09	0,62	1,63	0,91	2,37
370 - Assemblée nationale	1,70	4,43	1,50	3,91	1,41	3,68	1,52	3,97	0,91	2,37
075 - Travail	1,78	4,65	1,83	4,78	1,19	3,11	1,25	3,27	0,91	2,37
600 - Ressources naturelles et Faune	1,24	3,24	1,14	2,96	1,19	3,10	1,10	2,87	0,92	2,41
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	2,35	6,14	3,66	9,54	4,05	10,56	2,45	6,40	0,93	2,43
730 - Société d'habitation du Québec	1,39	3,62	1,38	3,59	0,93	2,43	1,37	3,58	0,94	2,44
630 - Directeur général des élections	1,40	3,66	1,43	3,72	1,07	2,79	2,41	6,28	0,96	2,49
520 - La Financière agricole du Québec	1,03	2,70	0,79	2,05	1,20	3,13	1,15	3,01	0,97	2,54
040 - Services gouvernementaux	0,81	2,10	0,64	1,68	1,41	3,67	1,29	3,37	0,98	2,55
323 - Institut de la statistique du Québec	0,86	2,23	0,79	2,07	0,75	1,96	2,25	5,88	1,05	2,73
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,46	1,21	10,37	27,05	0,00	0,00	0,00	0,00	1,09	2,84
030 - Relations internationales	0,75	1,95	0,84	2,18	0,99	2,60	0,63	1,65	1,14	2,96
278 - Commission de l'équité salariale	1,38	3,61	2,36	6,14	1,70	4,44	1,81	4,72	1,18	3,08
140 - Conseil exécutif	0,82	2,14	1,20	3,13	1,52	3,98	1,15	3,00	1,20	3,13
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	1,75	4,56	1,37	3,56	1,18	3,07	0,97	2,53	1,21	3,15
010 - Culture, Communications et Condition féminine	1,19	3,11	1,38	3,61	1,46	3,80	1,46	3,81	1,28	3,35
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1,10	2,88	1,79	4,68	1,10	2,87	1,54	4,01	1,32	3,44
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	1,84	4,79	1,60	4,18	1,81	4,72	0,83	2,16	1,32	3,46
450 - Tribunal administratif du Québec	1,35	3,53	1,79	4,66	1,68	4,38	1,00	2,62	1,35	3,53
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	1,18	3,09	1,21	3,15	1,02	2,66	1,01	2,65	1,39	3,63
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1,39	3,63	1,27	3,31	1,17	3,04	1,54	4,01	1,43	3,72
850 - Transports	1,53	3,99	1,47	3,84	1,77	4,63	1,59	4,15	1,45	3,79
347 - Centre de services partagés du Québec	1,76	4,59	1,31	3,41	1,24	3,24	1,27	3,31	1,51	3,93
350 - Éducation, Loisir et Sport	1,44	3,76	1,74	4,54	1,72	4,48	1,67	4,35	1,60	4,18

Ministères et organismes	2005		2006		2007		2008		2009	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
247 - Commissaire au lobbying	1,91	4,99	0,93	2,43	1,49	3,88	0,00	0,00	1,62	4,24
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	1,59	4,16	1,73	4,50	1,85	4,84	1,86	4,84	1,82	4,74
400 - Justice	1,90	4,95	2,24	5,85	2,25	5,87	2,11	5,49	1,84	4,81
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	1,58	4,12	1,51	3,93	2,08	5,42	2,14	5,59	1,89	4,92
063 - Régie des rentes du Québec	1,61	4,20	1,89	4,93	2,22	5,79	2,20	5,75	1,91	4,98
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>1,90</b>	<b>4,97</b>	<b>1,97</b>	<b>5,13</b>	<b>1,98</b>	<b>5,17</b>	<b>1,98</b>	<b>5,17</b>	<b>1,99</b>	<b>5,18</b>
560 - Curateur public	2,07	5,39	1,86	4,86	1,55	4,04	2,81	7,33	2,00	5,23
710 - Office québécois de la langue française	1,14	2,96	1,72	4,48	1,86	4,84	2,84	7,41	2,11	5,50
060 - Santé et Services sociaux	1,50	3,93	1,41	3,69	1,41	3,69	1,98	5,16	2,12	5,54
071 - Tourisme	1,84	4,81	2,41	6,28	2,22	5,80	2,53	6,60	2,13	5,55
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	1,52	3,96	2,01	5,24	2,16	5,63	2,13	5,56	2,14	5,58
065 - Famille et Aînés	1,77	4,62	1,86	4,84	2,09	5,46	1,91	4,99	2,24	5,84
538 - Office des personnes handicapées du Québec	2,04	5,33	1,85	4,83	3,60	9,39	4,76	12,42	2,28	5,94
440 - Revenu Québec	2,26	5,90	2,47	6,44	2,36	6,16	2,39	6,24	2,41	6,28
366 - Régie du bâtiment du Québec	1,67	4,35	1,96	5,12	2,21	5,76	2,63	6,86	2,41	6,29
414 - Commission des lésions professionnelles	1,77	4,63	2,62	6,84	1,49	3,88	1,96	5,11	2,45	6,40
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	2,38	6,20	2,33	6,09	2,35	6,13	2,25	5,87	2,56	6,68
095 - Sécurité publique	2,81	7,32	2,86	7,45	2,77	7,24	2,80	7,29	2,61	6,81
830 - Commission des transports du Québec	0,92	2,39	1,47	3,84	1,53	4,00	2,16	5,63	2,67	6,96
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2,34	6,10	2,24	5,85	1,62	4,24	1,93	5,03	2,68	7,00
700 - Emploi et Solidarité sociale	2,53	6,60	2,53	6,61	2,72	7,10	2,56	6,67	2,71	7,08
702 - Commission des normes du travail	2,68	6,99	2,51	6,56	2,05	5,34	2,47	6,45	2,78	7,24
343 - Services Québec	1,31	3,43	1,86	4,85	1,79	4,68	3,33	8,68	2,83	7,40
390 - Sûreté du Québec	3,01	7,86	2,94	7,67	2,77	7,23	2,10	5,48	2,86	7,46
055 - Immigration et Communautés culturelles	2,41	6,29	2,40	6,26	1,77	4,62	2,64	6,89	2,92	7,63
344 - Office de la protection du consommateur	2,37	6,19	1,44	3,77	3,19	8,32	1,79	4,68	3,12	8,15
430 - Commission de la fonction publique	5,88	15,35	0,37	0,97	0,98	2,56	3,53	9,21	5,04	13,15
660 - Conseil du statut de la femme	3,71	9,67	1,33	3,46	1,06	2,78	2,30	6,01	6,21	16,20

\* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

### LES ABSENCES P3 (ASSURANCE TRAITEMENT)

Les absences P3 correspondent aux absences qui constituent le prolongement de la période d'invalidité en assurance traitement (P2). La prestation reçue par l'employé est inférieure à celle qui lui a été versée à la période précédente (P2), mais il peut en bénéficier pour une autre année, ou pour un an et demi s'il fait partie du personnel d'encadrement ou s'il est conseiller ou conseillère en gestion des ressources humaines. L'assurance traitement (P2 et P3) n'excède jamais 104 semaines d'absence. Ces absences doivent être motivées, soit par un certificat médical, soit par un rapport d'invalidité remis à l'employeur.

Les absences P3 représentent 10,61 % du total des absences pour motifs de santé.

Ces absences se traduisent, en moyenne, par 1,35 jour perdu par l'ensemble des travailleurs de la fonction publique; il s'agit d'une hausse de 20,54 % par rapport à l'année 2005. Entre les années 2007 et 2008, le taux a augmenté de 6,12 %, tandis qu'il est demeuré le même entre 2008 et 2009. **Précisons qu'avant de connaître une absence en P3, soit avant d'utiliser le code 248, l'employeur est privé des services d'au moins une personne pendant toute une année, ou pendant 25 semaines s'il fait partie du personnel d'encadrement ou s'il est conseiller ou conseillère en gestion des ressources humaines.**

Les tableaux et les graphiques des pages suivantes dressent le portrait de ce type d'absentéisme.

**Tableau 3.5 Taux d'absentéisme pour maladie (P3)**

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2005	0,43	1,12
2006	0,47	1,22
2007	0,49	1,28
2008	0,52	1,35
2009	0,52	1,35

\* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).

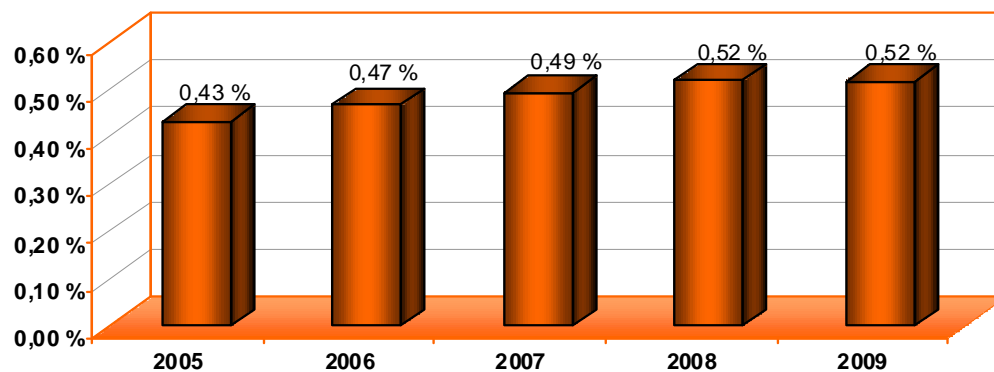
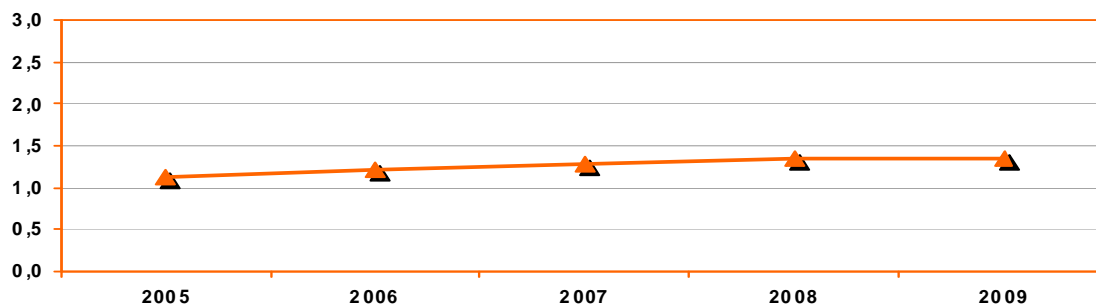
**Graphique 3.5 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P3)****Graphique 3.5-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P3)**

Tableau 3.5-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et organismes (P3)

Ministères et organismes	2005		2006		2007		2008		2009	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
247 - Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,51	1,34	6,25	16,31	0,00	0,00	0,00	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	0,17	0,43	1,06	2,76	0,81	2,12	0,59	1,55	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	1,53	3,98	0,88	2,29	0,21	0,54	0,70	1,82	0,00	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,51	0,80	2,10	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,27	0,70	1,02	2,66	1,47	3,84	0,00	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	0,48	1,25	0,29	0,76	0,20	0,52	0,50	1,32	0,01	0,02
374 - Vérificateur général	0,04	0,12	0,34	0,88	0,34	0,87	0,24	0,62	0,13	0,33
210 - Finances	0,35	0,92	0,25	0,66	0,44	1,15	0,25	0,66	0,14	0,35
140 - Conseil exécutif	0,23	0,59	0,26	0,67	0,43	1,13	0,34	0,88	0,15	0,39
710 - Office québécois de la langue française	0,22	0,57	0,35	0,91	0,52	1,37	0,46	1,21	0,15	0,40
600 - Ressources naturelles et Faune	0,28	0,72	0,24	0,62	0,29	0,76	0,34	0,88	0,17	0,45
030 - Relations internationales	0,51	1,34	0,45	1,18	0,32	0,84	0,65	1,70	0,22	0,57
730 - Société d'habitation du Québec	0,31	0,82	0,40	1,04	0,45	1,17	0,04	0,10	0,25	0,64
010 - Culture, Communications et Condition féminine	0,48	1,25	0,39	1,01	0,35	0,90	0,36	0,94	0,26	0,67
660 - Conseil du statut de la femme	0,89	2,33	0,88	2,29	0,01	0,02	0,00	0,00	0,26	0,67
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,37	0,96	0,38	0,99	0,33	0,87	0,30	0,77	0,28	0,73
065 - Famille et Aînés	0,44	1,16	0,64	1,68	0,51	1,32	0,27	0,71	0,29	0,76
323 - Institut de la statistique du Québec	0,54	1,41	0,41	1,08	0,34	0,89	0,22	0,57	0,30	0,77
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	0,23	0,60	0,36	0,94	0,33	0,86	0,30	0,79	0,30	0,78
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	0,74	1,93	0,81	2,12	0,62	1,62	0,56	1,45	0,30	0,78
370 - Assemblée nationale	0,06	0,16	0,51	1,34	0,17	0,45	0,54	1,41	0,32	0,84
040 - Services gouvernementaux	0,66	1,72	0,62	1,61	0,06	0,15	0,39	1,03	0,33	0,85
702 - Commission des normes du travail	0,39	1,01	0,55	1,43	0,77	2,01	0,41	1,06	0,34	0,89
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	0,45	1,16	0,59	1,55	0,32	0,84	0,26	0,69	0,37	0,96
347 - Centre de services partagés du Québec	0,36	0,94	0,41	1,08	0,48	1,25	0,23	0,60	0,38	0,99
350 - Éducation, Loisir et Sport	0,26	0,69	0,30	0,77	0,37	0,97	0,29	0,77	0,40	1,04
520 - La Financière agricole du Québec	0,00	0,01	0,10	0,25	0,29	0,76	0,29	0,76	0,40	1,04
366 - Régie du bâtiment du Québec	0,74	1,93	0,72	1,87	0,09	0,24	0,56	1,47	0,41	1,07

Ministères et organismes	2005		2006		2007		2008		2009	
	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur	Taux* d'absentéisme	Jours moyens perdus** par travailleur
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	0,37	0,96	0,27	0,69	0,74	1,92	0,52	1,37	0,45	1,16
285 - Commission des relations du travail	0,77	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,65	1,71	0,46	1,21
400 - Justice	0,48	1,24	0,38	1,00	0,64	1,66	0,61	1,60	0,47	1,23
063 - Régie des rentes du Québec	0,62	1,61	0,41	1,06	0,31	0,80	0,44	1,16	0,48	1,26
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	0,34	0,90	0,21	0,55	0,32	0,83	0,56	1,45	0,52	1,35
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>0,43</b>	<b>1,12</b>	<b>0,47</b>	<b>1,22</b>	<b>0,49</b>	<b>1,28</b>	<b>0,52</b>	<b>1,35</b>	<b>0,52</b>	<b>1,35</b>
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	0,42	1,11	0,33	0,86	0,37	0,97	0,54	1,41	0,53	1,38
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	0,48	1,26	0,58	1,52	0,60	1,56	0,56	1,46	0,54	1,41
390 - Sûreté du Québec	0,66	1,71	0,79	2,06	0,77	2,01	0,63	1,65	0,57	1,49
850 - Transports	0,44	1,15	0,55	1,43	0,50	1,29	0,63	1,65	0,59	1,55
075 - Travail	0,62	1,62	0,42	1,09	0,58	1,51	0,78	2,04	0,59	1,55
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,46	1,20	0,50	1,29	0,43	1,12	0,41	1,07	0,60	1,55
071 - Tourisme	0,42	1,10	0,46	1,20	0,19	0,50	0,59	1,55	0,62	1,61
440 - Revenu Québec	0,35	0,90	0,54	1,41	0,59	1,55	0,61	1,58	0,62	1,63
700 - Emploi et Solidarité sociale	0,54	1,40	0,54	1,41	0,53	1,37	0,60	1,57	0,64	1,68
060 - Santé et Services sociaux	0,30	0,78	0,16	0,43	0,33	0,87	0,48	1,25	0,68	1,78
095 - Sécurité publique	0,72	1,88	0,67	1,75	0,63	1,65	0,78	2,04	0,70	1,82
414 - Commission des lésions professionnelles	0,42	1,08	0,57	1,48	0,85	2,22	0,76	1,99	0,79	2,07
055 - Immigration et Communautés culturelles	0,56	1,46	0,50	1,32	0,69	1,81	0,45	1,16	0,80	2,08
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,07	0,18	0,35	0,92	1,06	2,76	1,16	3,02	0,88	2,30
560 - Curateur public	0,38	0,99	0,37	0,96	0,10	0,25	0,27	0,72	0,90	2,36
343 - Services Québec	0,42	1,09	0,60	1,57	0,56	1,47	0,38	1,00	0,95	2,49
830 - Commission des transports du Québec	0,14	0,38	0,00	0,00	0,47	1,22	0,22	0,59	0,98	2,56
630 - Directeur général des élections	0,12	0,30	0,19	0,50	0,50	1,31	0,32	0,82	0,98	2,57
538 - Office des personnes handicapées du Québec	0,99	2,58	1,36	3,55	0,19	0,50	1,34	3,50	1,26	3,29
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,88	2,29	0,65	1,68	0,91	2,36	1,02	2,66	1,38	3,59
278 - Commission de l'équité salariale	0,27	0,69	0,00	0,00	1,00	2,60	1,01	2,63	1,48	3,87
430 - Commission de la fonction publique	0,13	0,34	1,52	3,97	0,00	0,00	0,67	1,74	3,35	8,74

\* Nombre d'années-personnes d'absence divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note 2, page 10).



## 4. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les résultats présentés dans les pages suivantes reflètent la situation observée en matière de lésions professionnelles dans l'ensemble des ministères et organismes au cours des cinq dernières années, soit de 2005 à 2009 inclusivement. Une analyse particulière pour l'année 2009 est également intégrée au rapport.

Les formules utilisées pour le calcul des résultats ainsi que les variables retenues sont décrites dans les rubriques se rapportant aux indicateurs. Au besoin, on peut se référer au *Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*, publié en avril 2002 et révisé en mars 2008.

On trouve, dans le tableau 4.1, le sommaire des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles pour l'ensemble des ministères et organismes.

**Tableau 4.1 Données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles**

	2005	2006	2007 <sup>5</sup>	2008	2009
Nouveaux faits accidentels	1 430	1 361	1 331	1 347	1 195
Maladies professionnelles avec absence	18	9	6	13	3
Maladies professionnelles sans absence	23	30	23	29	31
Rechutes, récurrences, aggravations	57	57	64	54	31
<b>Total des lésions (NA)</b>	<b>1 528</b>	<b>1 457</b>	<b>1 424</b>	<b>1 443</b>	<b>1 260</b>

5. Certains ministères ou organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 au cours de l'année 2008, ce qui a eu pour effet que celles-ci ne correspondent pas aux données publiées dans le rapport de l'année 2007.

En 2009, les nouveaux faits accidentels représentaient 94,84 % du nombre total des lésions (NA), alors que les rechutes, les récurrences et les aggravations constituaient 2,46 % de ce nombre (tableau 4.2). Les maladies professionnelles, avec et sans absence, représentent, quant à elles, respectivement 0,24 % et 2,46 % de la totalité des lésions (NA).

**Tableau 4.2 Répartition des lésions (NA) en santé et sécurité du travail pour 2009**

Motifs	Abréviation	Nombre	Pourcentage
Nouveaux faits accidentels	NFA	1 195	94,84
Maladies professionnelles avec absence	NMPA	3	0,24
Maladies professionnelles sans absence	NMPSA	31	2,46
Rechutes, récurrences, aggravations	NRRA	31	2,46
<b>Total des lésions</b>	<b>NA</b>	<b>1 260</b>	<b>100,00</b>

Le tableau 4.3 illustre la distribution du nombre de lésions pour l'ensemble des ministères et organismes. Il est à noter que 46 ministères ou organismes sur 59 ont enregistré dix lésions ou moins; de ce nombre, 16 ont maintenu ou atteint l'objectif de « zéro lésion ». Inversement, quatre ministères ou organismes ont cumulé 916 lésions sur 1 260 en 2009, soit 72,70 % des lésions dans la fonction publique. Ces derniers représentent 33,41 % du total du nombre d'heures travaillées des ministères et organismes.

**Il faut mentionner que le nombre de travailleurs et le niveau de risque dans un ministère ou un organisme influent sur le nombre de lésions.**

**Tableau 4.3 Distribution du nombre de lésions pour l'ensemble des ministères et organismes**

Lésions	Nombre	
Aucune	16	} 46
De 1 à 5	27	
De 6 à 10	3	
De 11 à 20	4	
De 21 à 50	3	
De 51 à 100	2	
De 101 à 200	1	} 4
De 201 à 300	2	
301 ou plus	1	
Total	59	

### Assignment temporaire

L'assignment temporaire est régie par les articles 179 et 180 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Ces articles prévoient que l'assignment temporaire découle d'une initiative de l'employeur, que le médecin du travailleur doit obligatoirement l'autoriser avant que soit amorcé le processus d'assignment et que l'employeur doit verser au travailleur le salaire et les avantages liés à son emploi habituel. Les articles 37 et 37.3 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) encadrent le processus de contestation et, pour suspendre l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) d'un travailleur qui refuse une assignment temporaire, l'article 142 de la LATMP peut être invoqué. Un travailleur peut aussi déposer une plainte en vertu de l'article 32 de la LATMP.

Les données sur l'assignment temporaire sont présentées dans le tableau 4.4.

**Tableau 4.4**      **Assignment temporaire**

	2005	2006	2007*	2008	2009
Nombre de dossiers d'assignation temporaire (NDAT)	365	301	317	325	263
Nombre d'heures (NHAT)	119 794	122 490	127 653	94 802	86 336

\* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

Par rapport au nombre total de lésions (NA), 20,87 % des dossiers bénéficiaient d'une période d'assignation temporaire en 2009, contre 22,52 % en 2008. Malgré une diminution du nombre de dossiers, on remarque une forte diminution du volume d'heures en assignation temporaire. Celles-ci sont considérées au même titre que les heures perdues et ont une incidence sur les indicateurs de gravité. La moyenne d'heures d'assignation temporaire par dossier est passée de 291,70 en 2008 à 328,27 en 2009, soit une hausse de 12,54 %.

Dans le présent chapitre, les heures en assignation temporaire sont considérées au même titre que les heures perdues, parce que la personne qui est assignée temporairement à un poste n'effectue pas l'ensemble de ses tâches habituelles. Malgré ce fait, les heures effectuées en assignation temporaire sont utiles à l'organisation.

En effet, l'assignation temporaire offre de nombreux avantages aux parties. Elle favorise la réadaptation physique et psychologique du travailleur, tout en lui permettant de préserver son intérêt pour le travail, de retrouver progressivement sa pleine capacité et de conserver des liens dans son milieu. En outre, elle combat les effets néfastes de l'inactivité. Pour l'employeur, les avantages sont aussi tangibles :

- éviter la chronicité des maux chez le travailleur accidenté;
- diminuer les coûts d'embauche, de formation et d'absentéisme;
- diminuer les coûts associés à une lésion en utilisant les compétences et le savoir-faire du travailleur.

## Décès

Le tableau 4.5 présente le nombre de décès survenus au cours des cinq dernières années. Aucun décès n'a été déclaré cette année.

**Tableau 4.5 Nombre de décès**

	2005	2006	2007*	2008	2009
Nombre de décès	2	0	2	1	0

\* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

## Nombre d'heures travaillées et nombre d'heures perdues

Par comparaison avec les résultats de 2008, on constate une hausse de 1,04 % des heures travaillées en 2009 (tableau 4.6). On note cependant une forte diminution du nombre d'heures perdues, soit de 21,75 %, ainsi que du nombre global d'heures perdues de 14,02 %.

**Tableau 4.6 Heures travaillées et heures perdues**

	2005	2006	2007*	2008	2009
Nombre d'heures travaillées	112 160 512	115 023 402	114 243 229	115 128 960	116 329 809
Nombre d'heures perdues	219 425	187 793	203 004	202 124	158 163
Nombre global d'heures perdues**	326 717	345 759	325 165	315 901	271 622

\* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

\*\* Nombre d'heures perdues au cours de l'année civile, même si la lésion est survenue au cours d'une année antérieure.

## Indicateurs de gestion

Le tableau 4.7 présente la synthèse de l'évolution des indicateurs de gestion utilisés en matière de lésions professionnelles pour les années civiles 2005 à 2009.

Le calcul des indicateurs ainsi que les résultats détaillés de chacun sont présentés dans les pages suivantes.

Afin de refléter les efforts des ministères et organismes dans la gestion du dossier en santé et sécurité du travail, un des indicateurs de gestion retenus est le taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles<sup>6</sup>.

**Tableau 4.7 Indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail**

	2005	2006	2007*	2008	2009
Fréquence relative (FR)	13,62	12,67	12,46	12,53	10,83
Indice de gravité (IG)	222,00	212,96	232,20	205,77	194,05
Taux de gravité (TG)	3 024,40	2 697,57	2 894,32	2 579,08	2 101,78
Taux global de gravité (TGG)	3 981,00	4 070,90	3 963,63	3 567,33	3 077,09
Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire (TGAT)	26,83	26,16	28,19	23,08	24,12

\* Certains ministères et organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2009, la fréquence relative des lésions était de 10,83, ce qui représente une diminution de 13,57 % par rapport à 2008. Cependant, si les quatre ministères ou organismes qui cumulent 72,7 % de l'ensemble des réclamations étaient exclus, la fréquence serait de 4,44, soit un total de 77 466 363 heures travaillées pour l'ensemble des autres ministères et organismes de la fonction publique.

6. Ce taux a été introduit dans le rapport de l'année 2008.

Les trois indicateurs de gravité affichent une diminution. L'indice de gravité qui était de 194,05 en 2009 comparativement à 205,77 pour l'année 2008, a diminué de 5,70 %. Pour ces mêmes années, le taux de gravité était en baisse de 18,51 % et s'élevait à 2 101,78 en 2009. En ce qui concerne le taux global de gravité, il a diminué de 13,74 %, passant de 3 567,33 en 2008 à 3 077,09 en 2009. Le taux global d'utilisation de l'assignation temporaire a, quant à lui, connu une hausse. Il était en effet de 24,12 en 2009, comparativement à 23,08 en 2008.

## Indicateurs de fréquence

### FRÉQUENCE RELATIVE (FR)

La fréquence à laquelle surviennent les accidents du travail, les maladies professionnelles, avec ou sans absence, les rechutes, les récurrences et les aggravations est mesurée à l'aide d'un seul indicateur : la fréquence relative (FR). Cet indicateur exprime le nombre de lésions par million d'heures travaillées et se calcule comme suit :

#### Calcul de la fréquence relative (FR)

$$FR = \frac{NA}{NHT} \times C$$

où	FR	=	Fréquence relative
	NA	=	Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récurrences et d'aggravations (NRRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)
	NHT	=	Nombre d'heures travaillées
	C	=	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le tableau 4.8, à la page suivante, illustre la fréquence relative par ministère et organisme, ainsi que la fréquence relative dans la fonction publique.

Aucune lésion n'est survenue au cours de la dernière année dans 16 ministères ou organismes. À l'opposé, l'indice de fréquence est supérieur à celui de la fonction publique dans huit ministères ou organismes.

**Tableau 4.8 Fréquence relative  
par ministère et organisme**

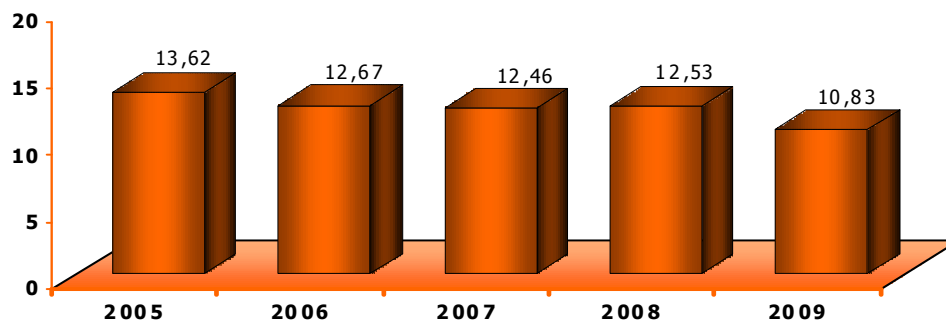
Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	19,33	0,00	0,00
295 - Protecteur du citoyen	6,75	0,00	5,05	4,69	0,00
830 - Commission des transports du Québec	8,80	0,00	0,00	5,03	0,00
538 - Office des personnes handicapées du Québec	5,12	9,66	0,00	5,07	0,00
374 - Vérificateur général	6,31	0,00	0,00	5,50	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	6,30	0,00	13,39	6,72	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	0,00	0,00	7,27	0,00
660 - Conseil du statut de la femme	13,66	0,00	0,00	14,35	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	11,80	0,00	8,27	20,02	0,00
060 - Santé et Services sociaux	1,54	0,82	2,49	2,49	0,84
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	9,21	4,68	2,62	17,86	0,91
210 - Finances	4,83	1,93	0,97	0,00	1,03
350 - Éducation, Loisir et Sport	2,88	3,72	7,79	2,57	1,28
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	1,11	1,45	5,05	1,79	1,88
323 - Institut de la statistique du Québec	2,37	0,00	0,00	0,00	2,02
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	5,27	2,76	2,82	2,07	2,03
560 - Curateur public	2,14	4,57	4,37	0,00	2,06
071 - Tourisme	8,33	1,99	0,00	0,00	2,08
400 - Justice	5,79	6,15	5,33	2,66	2,49
702 - Commission des normes du travail	7,17	4,92	3,68	2,55	2,69
520 - La Financière agricole du Québec	2,75	2,82	3,83	3,79	2,89
343 - Services Québec	s. o.	4,19	7,25	5,96	2,98
063 - Régie des rentes du Québec	2,32	1,78	1,76	3,60	2,98
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	1,32	2,24	3,87	2,23	2,98
710 - Office québécois de la langue française	2,86	0,00	3,07	0,00	3,11
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2,42	0,00	3,43	0,00	3,15
700 - Emploi et Solidarité sociale	4,47	4,34	3,74	4,77	3,32
140 - Conseil exécutif	3,26	6,05	4,45	1,11	3,41
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,14	3,26	4,77	2,06	3,81
414 - Commission des lésions professionnelles	3,49	8,40	6,30	4,29	4,34
440 - Revenu Québec	4,45	5,43	3,78	5,19	4,40
055 - Immigration et Communautés culturelles	5,81	3,71	4,80	1,16	4,45
347 - Centre de services partagés du Québec	s. o.	9,08	6,34	8,00	4,96

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
065 - Famille et Aînés	5,39	6,71	0,00	0,00	5,01
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	5,97	6,03	8,05	8,65	5,11
010 - Culture, Communications et Condition féminine	6,35	3,52	4,34	5,17	5,24
730 - Société d'habitation du Québec	3,74	1,85	7,64	5,70	5,62
030 - Relations internationales	1,67	1,73	6,80	0,00	6,83
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	12,67	14,48	8,36	7,71	7,51
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	4,37	0,00	8,43	0,00	8,90
075 - Travail	4,84	8,59	0,00	4,40	8,92
366 - Régie du bâtiment du Québec	14,30	20,58	14,51	1,58	9,23
040 - Services gouvernementaux	s. o.	16,12	5,69	10,10	9,67
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	9,39	10,52	8,33	10,74	10,37
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>13,62</b>	<b>12,67</b>	<b>12,46</b>	<b>12,53</b>	<b>10,83</b>
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	31,83	12,09	17,51	20,44	12,57
370 - Assemblée nationale	16,49	6,03	6,93	13,32	13,09
600 - Ressources naturelles et Faune	20,40	15,00	16,25	16,58	16,02
630 - Directeur général des élections	16,72	7,78	24,53	14,70	18,83
390 - Sûreté du Québec	28,64	27,96	27,80	25,55	21,22
850 - Transports	28,41	27,44	26,50	29,50	26,50
247 - Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	29,16
095 - Sécurité publique	40,27	37,45	37,44	36,19	30,49

\* Certains ministères ou organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2009, la fréquence relative des lésions dans la fonction publique était de 10,83 par million d'heures travaillées (graphique 4.8).

**Graphique 4.8 Fréquence relative**



## Indicateurs de gravité

La mesure de la gravité des accidents du travail, des rechutes, des récidives, des aggravations, des maladies professionnelles, avec ou sans absence, et de l'utilisation de l'assignation temporaire est obtenue à l'aide de trois indicateurs : l'indice de gravité (IG), le taux de gravité (TG) et le taux global de gravité (TGG). Il importe de souligner que le nombre d'heures d'assignation temporaire (NHAT) est ajouté au nombre d'heures perdues (NHP et NGHP).

### INDICE DE GRAVITÉ (IG)

Le premier indicateur est l'indice de gravité (IG). Il indique le nombre moyen d'heures perdues par lésion survenue au cours de l'année civile visée et se calcule comme suit :

#### Calcul de l'indice de gravité (IG)

$$IG = \frac{NHP + NHAT}{NA}$$

où IG = Indice de gravité

NHP = Nombre d'heures perdues (ou d'absence)  
à la suite de lésions professionnelles

NHAT = Nombre d'heures d'assignation temporaire

NA = Nouveaux faits accidentels (NFA) +  
nombre de rechutes, de récidives et d'aggravations (NRRA) +  
nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) +  
nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)

La variable NHP ne tient pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années civiles antérieures.

Le tableau 4.9, à la page suivante, illustre l'indice de gravité par ministère et organisme ainsi que l'indice de gravité dans la fonction publique.

Pour l'année 2009, 22 ministères ou organismes ont obtenu un indice de gravité nul; en effet, six ministères ont déclaré au moins un événement sans perte de temps et 16 n'ont rapporté aucune lésion professionnelle. À l'opposé, l'indice de gravité dans neuf ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique. **Il est important de noter qu'un seul événement grave qui survient dans un ministère ou un organisme de petite taille peut avoir un effet très marqué sur son indice de gravité.**

**Tableau 4.9**      **Indice de gravité  
par ministère et organisme**

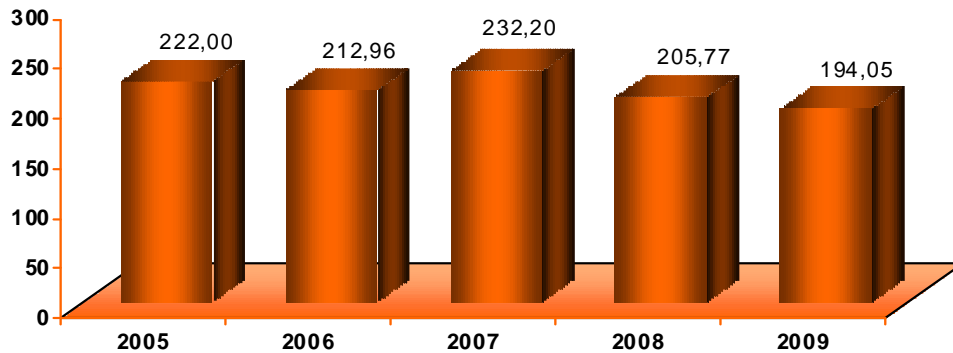
Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
247 - Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
730 - Société d'habitation du Québec	325,88	21,00	0,00	0,00	0,00
210 - Finances	7,00	17,50	21,00	0,00	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	183,17	0,00	70,00	0,00	0,00
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	147,00	0,00	0,00
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	21,00	0,00	274,00	0,00	0,00
374 - Vérificateur général	2,25	0,00	0,00	1,65	0,00
538 - Office des personnes handicapées du Québec	448,00	24,50	0,00	42,00	0,00
295 - Protecteur du citoyen	173,00	0,00	35,00	54,50	0,00
075 - Travail	29,23	24,50	0,00	63,00	0,00
060 - Santé et Services sociaux	57,65	35,00	387,33	86,33	0,00
660 - Conseil du statut de la femme	23,50	0,00	0,00	238,00	0,00
830 - Commission des transports du Québec	43,75	0,00	0,00	420,00	0,00
414 - Commission des lésions professionnelles	157,50	36,52	731,50	385,00	1,75
323 - Institut de la statistique du Québec	70,00	0,00	0,00	0,00	10,00
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	231,00	28,00	25,67	0,00	14,00
560 - Curateur public	72,58	40,25	70,75	0,00	14,00
030 - Relations internationales	189,00	7,00	140,00	0,00	28,25
630 - Directeur général des élections	147,86	241,05	7,00	12,92	30,00

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	29,45	117,73	91,93	72,16	32,50
702 - Commission des normes du travail	40,83	61,25	45,74	0,00	37,25
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	105,00	77,00	275,80	700,00	37,63
350 - Éducation, Loisir et Sport	10,00	115,11	30,11	255,50	67,67
347 - Centre de services partagés du Québec	s. o.	309,10	491,25	227,10	78,85
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	815,13	0,00	20,50	0,00	84,83
370 - Assemblée nationale	76,63	187,41	31,86	118,46	89,15
343 - Services Québec	s. o.	205,63	56,94	244,98	90,13
065 - Famille et Aînés	23,33	677,13	0,00	0,00	93,33
400 - Justice	191,16	89,87	142,46	146,44	98,85
040 - Services gouvernementaux	s. o.	96,70	326,18	29,70	114,00
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	278,75	122,06	186,61	167,22	128,57
071 - Tourisme	29,75	0,00	0,00	0,00	146,25
140 - Conseil exécutif	0,00	9,39	0,00	0,00	153,33
600 - Ressources naturelles et Faune	232,93	202,01	202,22	139,21	154,72
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	292,38	64,75	326,67	77,00	157,50
010 - Culture, Communications et Condition féminine	104,03	370,00	21,00	165,41	159,25
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	99,26	156,32	208,80	182,97	160,08
850 - Transports	202,35	185,84	155,08	171,88	171,35
366 - Régie du bâtiment du Québec	163,33	74,31	379,39	162,00	174,25
390 - Sûreté du Québec	176,75	139,16	207,10	188,51	182,49
700 - Emploi et Solidarité sociale	353,45	320,88	354,05	291,77	185,02
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>222,00</b>	<b>212,96</b>	<b>232,20</b>	<b>205,77</b>	<b>194,05</b>
440 - Revenu Québec	140,08	95,61	152,74	106,56	195,92
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	224,90	378,08	177,77	175,77	214,87
710 - Office québécois de la langue française	1344,00	0,00	686,00	0,00	224,00
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	219,48	184,08	282,78	206,01	229,60
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	12,20	7,87	47,33	263,84	236,40
055 - Immigration et Communautés culturelles	59,36	336,58	103,69	581,00	259,94
095 - Sécurité publique	373,21	387,07	405,65	338,18	289,38
520 - La Financière agricole du Québec	266,00	50,33	86,25	108,50	341,83
063 - Régie des rentes du Québec	12,13	142,33	93,33	551,83	490,00

\* Certains ministères ou organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2009, l'indice de gravité dans la fonction publique était en baisse par rapport à 2008, soit de 194,05 heures perdues par lésion professionnelle (graphique 4.9).

**Graphique 4.9 Indice de gravité**



### TAUX DE GRAVITÉ (TG)

Le deuxième indicateur, soit le taux de gravité (TG), exprime le nombre d'heures perdues en raison de lésions professionnelles par million d'heures travaillées (NHT). Ce taux se calcule comme suit :

#### Calcul du taux de gravité (TG)

$$TG = \left( \frac{NHP + NHAT}{NHT} \right) \times C$$

où	TG	=	Taux de gravité
	NHP	=	Nombre d'heures perdues (ou d'absences) à la suite de lésions professionnelles
	NHAT	=	Nombre d'heures d'assignation temporaire
	NHT	=	Nombre d'heures travaillées
	C	=	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Comme c'est le cas pour l'indice de gravité, la variable NHP ne tient pas compte des absences découlant de lésions survenues au cours des années antérieures.

Le tableau 4.10, à la page suivante, illustre le taux de gravité par ministère et organisme, ainsi que le taux de gravité moyen dans la fonction publique.

Vingt-deux ministères ou organismes ont obtenu un taux de gravité nul pour l'année 2009; le taux de gravité dans six ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique.

**Tableau 4.10 Taux de gravité  
par ministère et organisme**

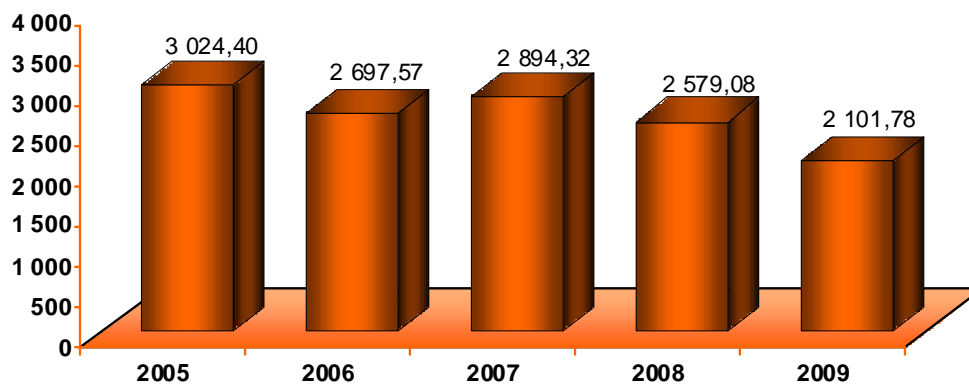
Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
247 - Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	176,42	0,00	0,00	0,00	0,00
730 - Société d'habitation du Québec	1 219,24	38,81	0,00	0,00	0,00
210 - Finances	33,78	33,82	20,27	0,00	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	2 161,69	0,00	578,90	0,00	0,00
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	2 841,13	0,00	0,00
374 - Vérificateur général	14,19	0,00	0,00	9,07	0,00
538 - Office des personnes handicapées du Québec	2 292,45	236,71	0,00	212,83	0,00
060 - Santé et Services sociaux	88,73	28,54	965,03	215,10	0,00
295 - Protecteur du citoyen	1 168,41	0,00	176,70	255,64	0,00
075 - Travail	141,42	210,37	0,00	277,31	0,00
830 - Commission des transports du Québec	384,79	0,00	0,00	2 112,73	0,00
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	91,79	0,00	2 309,83	2 536,10	0,00
660 - Conseil du statut de la femme	321,00	0,00	0,00	3 415,66	0,00
414 - Commission des lésions professionnelles	549,45	306,97	4 609,01	1 650,60	7,60
323 - Institut de la statistique du Québec	166,11	0,00	0,00	0,00	20,22
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	257,52	40,60	129,62	0,00	26,33
560 - Curateur public	155,21	183,79	309,24	0,00	28,86
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	271,39	551,47	240,77	1 288,84	29,52
350 - Éducation, Loisir et Sport	28,85	428,11	234,42	655,87	86,78
702 - Commission des normes du travail	292,68	301,50	168,48	0,00	100,36
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	139,02	172,46	1 067,94	1 562,98	112,29
030 - Relations internationales	314,77	12,13	951,84	0,00	192,84
400 - Justice	1 106,20	552,39	759,58	389,15	245,69
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	1 970,63	0,00	70,30	0,00	267,15
343 - Services Québec	s. o.	861,59	412,62	1 459,92	268,28
071 - Tourisme	247,93	0,00	0,00	0,00	304,58
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	1 539,90	178,65	921,25	159,45	319,86
347 - Centre de services partagés du Québec	s. o.	2 808,11	3 112,67	1 815,75	391,38
065 - Famille et Aînés	125,86	4 546,06	0,00	0,00	467,83
140 - Conseil exécutif	0,00	56,83	0,00	0,00	523,04
630 - Directeur général des élections	2 471,93	1 875,77	171,71	189,82	564,85
700 - Emploi et Solidarité sociale	1 578,67	1 392,52	1 322,72	1 391,38	614,19
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	1 664,80	736,39	1 501,46	1 446,71	656,80
710 - Office québécois de la langue française	3 850,12	0,00	2 106,74	797,00	696,31
010 - Culture, Communications et Condition féminine	660,92	1 301,97	91,10	854,98	834,41

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
440 - Revenu Québec	623,93	518,75	577,92	553,19	861,66
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	908,07	600,45	1 349,01	425,23	875,19
520 - La Financière agricole du Québec	730,80	142,05	330,41	411,55	988,10
040 - Services gouvernementaux	s. o.	1 558,55	1 856,23	300,04	1 102,91
055 - Immigration et Communautés culturelles	344,69	1 250,16	498,12	676,23	1 157,33
370 - Assemblée nationale	1 264,02	1 129,40	220,72	1 578,21	1 166,63
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 257,68	2 263,75	1 745,98	1 410,11	1 201,66
063 - Régie des rentes du Québec	28,17	254,06	163,95	1 988,34	1 461,07
366 - Régie du bâtiment du Québec	2 335,84	1 529,52	5 504,09	256,45	1 608,96
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>3 024,40</b>	<b>2 697,57</b>	<b>2 894,32</b>	<b>2 579,08</b>	<b>2 101,78</b>
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	2 111,17	3 976,78	1 480,27	1 888,37	2 227,16
600 - Ressources naturelles et Faune	4 752,04	3 031,14	3 285,80	2 307,43	2 479,09
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	388,47	95,16	828,77	5 393,03	2 972,05
390 - Sûreté du Québec	5 062,47	3 890,76	5 757,25	4 815,90	3 871,77
850 - Transports	5 749,57	5 100,04	4 109,68	5 069,81	4 540,23
095 - Sécurité publique	15 029,87	14 497,00	15 189,25	12 237,40	8 822,24

\* Certains ministères ou organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2009, le taux de gravité dans la fonction publique était de 2 101,78 heures perdues par million d'heures travaillées, comparativement à 2 579,08 en 2008, ce qui représente une baisse de 18,51 % (graphique 4.10).

**Graphique 4.10 Taux de gravité**



## TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)

Le troisième indicateur de mesure de la gravité est le taux global de gravité (TGG). En plus des absences survenues au cours d'une année de référence, ce taux tient compte des absences qui ont débuté au cours d'une année civile antérieure, ce qui le distingue des indicateurs précédents (IG et TG). Comme c'est le cas pour le taux de gravité (TG), le taux global de gravité indique le nombre total d'heures perdues à la suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées. Il se calcule comme suit :

### Calcul du taux global de gravité (TGG)

$$TGG = \left( \frac{NGHP + NHAT}{NHT} \right) \times C$$

où	TGG	=	Taux global de gravité
	NGHP	=	Nombre global d'heures perdues (ou d'absences) à la suite de lésions professionnelles
	NHAT	=	Nombre d'heures d'assignation temporaire
	NHT	=	Nombre d'heures travaillées
	C	=	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le tableau 4.11, à la page suivante, illustre le taux global de gravité par ministère et organisme ainsi que le taux global dans la fonction publique.

En tenant compte des événements survenus au cours d'une année civile antérieure, 22 ministères ou organismes affichent un taux global de gravité nul. Par ailleurs, le taux global de gravité dans sept ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique.

**Tableau 4.11 Taux global de gravité dans les ministères et organismes**

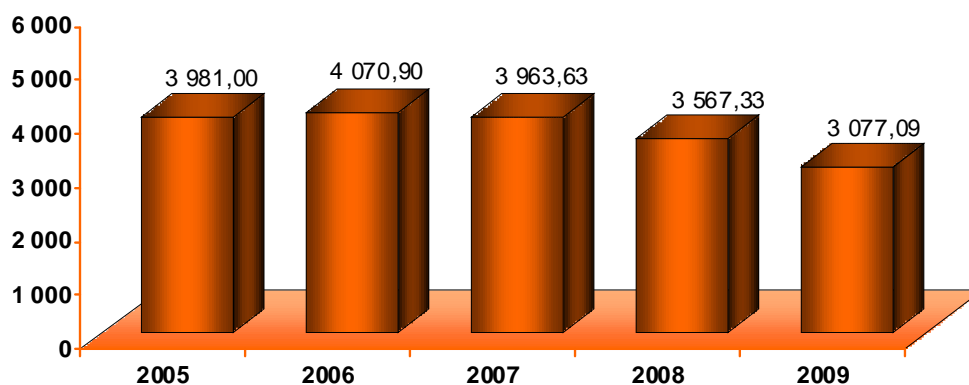
Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
247 - Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	176,42	0,00	0,00	0,00	0,00
210 - Finances	33,78	33,82	20,27	0,00	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	2 161,69	0,00	578,90	0,00	0,00
374 - Vérificateur général	14,19	0,00	0,00	9,07	0,00
538 - Office des personnes handicapées du Québec	2 292,45	236,71	0,00	212,83	0,00
295 - Protecteur du citoyen	1 168,41	0,00	176,70	255,64	0,00
075 - Travail	141,42	210,37	0,00	277,31	0,00
060 - Santé et Services sociaux	88,73	28,54	965,03	616,22	0,00
830 - Commission des transports du Québec	384,79	0,00	0,00	2 112,73	0,00
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	91,79	0,00	2 309,83	2 536,10	0,00
660 - Conseil du statut de la femme	321,00	318,99	0,00	3 415,66	0,00
730 - Société d'habitation du Québec	1 219,24	38,81	0,00	3 471,82	0,00
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	2 841,13	6 304,41	0,00
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	257,52	40,60	129,62	0,00	26,33
560 - Curateur public	158,74	183,79	309,24	0,00	28,86
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	290,44	551,47	584,51	1 288,84	29,52
323 - Institut de la statistique du Québec	166,11	0,00	0,00	0,00	37,00
414 - Commission des lésions professionnelles	647,13	306,97	4 682,33	2 310,85	53,18
350 - Éducation, Loisir et Sport	302,88	1 301,70	1 518,52	655,87	86,78
702 - Commission des normes du travail	292,68	301,50	168,48	823,52	100,36
030 - Relations internationales	3 443,68	2 764,64	951,84	0,00	192,84
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	1 970,63	2 031,01	333,97	48,69	267,15
071 - Tourisme	247,93	0,00	0,00	0,00	304,58
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	1 539,90	178,65	921,25	159,45	321,38
400 - Justice	1 691,19	1 256,02	770,64	434,49	364,37
347 - Centre de services partagés du Québec	s. o.	2 903,37	3 184,52	2 284,12	397,83
065 - Famille et Aînés	125,86	5 908,96	0,00	0,00	467,83
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	163,18	172,46	1 534,15	2 443,45	514,45
140 - Conseil exécutif	0,00	56,83	0,00	0,00	523,04
630 - Directeur général des élections	2 471,93	1 875,77	171,71	189,82	564,85
710 - Office québécois de la langue française	4 321,36	0,00	2 106,74	797,00	696,31

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	2 455,39	1 382,19	2 215,31	2 799,01	776,12
010 - Culture, Communications et Condition féminine	1 616,95	2 040,93	91,10	854,98	834,41
440 - Revenu Québec	895,48	947,54	780,95	208,24	938,87
520 - La Financière agricole du Québec	1 243,64	922,85	504,71	411,55	988,10
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 007,58	624,24	1 647,25	1 214,44	1 104,85
055 - Immigration et Communautés culturelles	476,31	1 291,02	1 207,93	863,62	1 157,33
040 - Services gouvernementaux	s. o.	1 630,18	1 856,23	300,04	1 164,83
370 - Assemblée nationale	3 648,57	2 809,77	691,84	1 578,21	1 166,63
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 611,17	3 072,75	3 778,61	1 889,60	1 455,81
700 - Emploi et Solidarité sociale	1 712,24	2 383,61	2 874,90	1 889,78	1 577,01
063 - Régie des rentes du Québec	28,17	254,06	163,95	1 988,34	2 809,42
600 - Ressources naturelles et Faune	6 632,52	4 707,07	4 171,25	3 783,99	2 992,29
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>3 981,00</b>	<b>4 070,90</b>	<b>3 963,63</b>	<b>3 567,33</b>	<b>3 077,09</b>
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	4 214,98	6 218,22	4 047,48	2 928,43	3 104,68
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	388,47	95,16	828,77	5 393,03	3 128,58
343 - Services Québec	s. o.	861,59	412,62	1 462,90	3 836,67
390 - Sûreté du Québec	6 168,09	5 020,89	6 650,81	7 050,82	5 171,58
366 - Régie du bâtiment du Québec	2 825,25	3 258,54	5 504,09	6 173,83	5 690,22
850 - Transports	7 832,64	7 776,49	5 990,43	6 161,93	6 228,95
095 - Sécurité publique	18 755,89	22 249,21	20 155,66	16 815,27	14 607,77

\* Certains ministères ou organismes ont apporté des corrections aux données de l'année 2007 (voir note 5, page 31).

En 2009, le taux global de gravité dans la fonction publique était de 3 077,09 heures perdues par million d'heures travaillées, comparativement à 3 567,33 en 2008, ce qui représente une diminution de 13,74 % (graphique 4.11).

**Graphique 4.11 Taux global de gravité**



## Indicateur d'assignation temporaire

### TAUX GLOBAL D'UTILISATION DE L'ASSIGNATION TEMPORAIRE POUR LÉSIONS PROFESSIONNELLES (TGAT)

Cet indicateur permet de connaître, par ministère et organisme, la proportion du nombre d'heures d'assignation temporaire sur l'ensemble des heures perdues pour l'ensemble des lésions professionnelles.

Ce taux se calcul comme suit :

#### Calcul du taux global d'utilisation de l'assignation temporaire (TGAT)

$$TGAT = \left( \frac{NHAT}{NGHP + NHAT} \right) \times 100$$

où	TGAT =	Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles
	NHAT =	Nombre d'heures d'assignation temporaire
	NGHP =	Nombre global d'heures perdues (ou d'absences) à la suite de lésions professionnelles

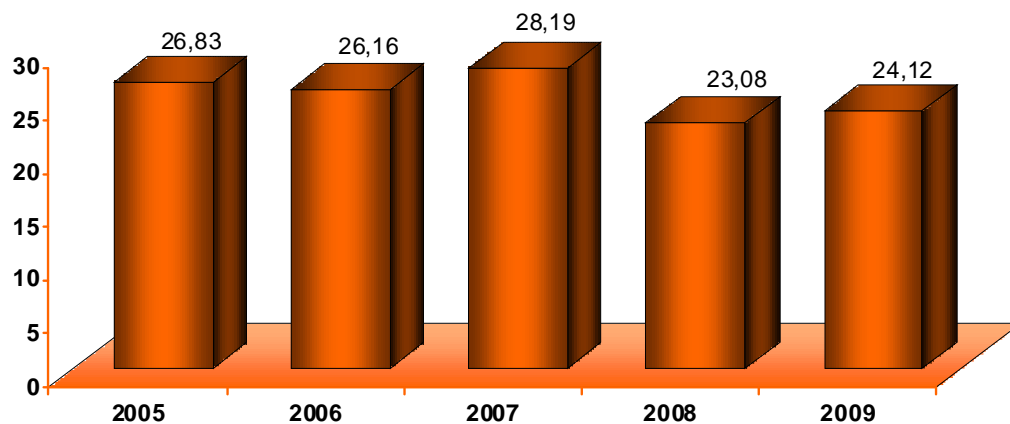
Le tableau 4.12, à la page suivante, illustre le taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles par ministère et organisme. **Un indicateur élevé démontre une prise en charge plus importante de la part de l'organisation pour maintenir l'employé au travail.**

**Tableau 4.12 Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles par ministère et organisme**

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
247 - Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408 - Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
430 - Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278 - Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285 - Commission des relations du travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
830 - Commission des transports du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
660 - Conseil du statut de la femme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Conseil exécutif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 - Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
560 - Curateur public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
630 - Directeur général des élections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
210 - Finances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
055 - Immigration et Communautés culturelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
323 - Institut de la statistique du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
344 - Office de la protection du consommateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
538 - Office des personnes handicapées du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
360 - Office des professions du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
295 - Protecteur du citoyen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
060 - Santé et Services sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
071 - Tourisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
075 - Travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
374 - Vérificateur général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
520 - La Financière agricole du Québec	7,73	0,00	0,00	0,00	0,00
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	8,65	0,00	0,00	0,00	0,00
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	9,09	0,00	0,00	0,00	0,00
730 - Société d'habitation du Québec	25,01	0,00	0,00	0,00	0,00
702 - Commission des normes du travail	0,00	34,29	0,00	0,00	0,00
414 - Commission des lésions professionnelles	0,00	0,00	0,16	0,00	0,00
030 - Relations internationales	0,00	0,00	6,25	0,00	0,00
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	35,11	56,76	82,40	0,00	0,00
370 - Assemblée nationale	11,23	16,26	0,00	16,36	0,00
350 - Éducation, Loisir et Sport	0,00	5,11	2,48	41,55	0,00

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00
366 - Régie du bâtiment du Québec	8,27	44,90	4,72	2,33	0,20
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	24,40	39,86	13,67	4,12	3,61
343 - Services Québec	s. o.	26,81	15,26	29,94	4,21
440 - Revenu Québec	17,38	14,08	16,25	77,32	10,37
700 - Emploi et Solidarité sociale	18,20	10,36	18,18	15,53	12,23
065 - Famille et Aînés	0,00	37,98	0,00	0,00	14,29
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	9,79	18,10	16,73	23,00	14,84
390 - Sûreté du Québec	13,34	13,37	10,51	9,45	17,36
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>26,83</b>	<b>26,16</b>	<b>28,19</b>	<b>23,08</b>	<b>24,12</b>
063 - Régie des rentes du Québec	0,00	8,20	22,50	2,33	25,11
600 - Ressources naturelles et Faune	24,61	29,61	31,43	26,61	28,03
850 - Transports	23,38	27,25	24,04	28,29	30,09
400 - Justice	37,94	10,79	26,90	21,33	30,35
095 - Sécurité publique	44,54	34,84	45,58	32,73	30,97
710 - Office québécois de la langue française	16,24	0,00	28,57	100,00	34,38
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	44,61	21,32	30,57	22,04	41,18
347 - Centre de services partagés du Québec	s. o.	80,84	62,25	49,00	46,83
040 - Services gouvernementaux	s. o.	72,23	90,19	21,55	50,83
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	26,92	29,28	36,68	31,51	52,56
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,00	0,00	0,00	25,09	73,60
010 - Culture, Communications et Condition féminine	6,88	49,78	91,67	40,20	78,02

**Graphique 4.12 Taux global d'utilisation de l'assignation temporaire pour lésions professionnelles**



## 5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES

Pour faire le suivi de la gestion des programmes d'aide aux employés et employées (PAE), les activités ayant trait à la consultation individuelle ainsi que les activités de groupe offertes dans un contexte de relation d'aide ont été comptabilisées.

Les données qui apparaissent dans les tableaux du présent chapitre reflètent la situation observée dans l'ensemble des ministères et organismes au cours des années civiles 2005 à 2009.

Dans ce chapitre, à chaque rubrique se rapportant aux indicateurs, les formules ayant servi au calcul des résultats et une explication sommaire des variables utilisées sont précisées.

### UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES

Le tableau 5.1 dresse le portrait de l'utilisation des programmes d'aide aux employés et employées dans l'ensemble des ministères et organismes de la fonction publique. Ce portrait est présenté selon les caractéristiques suivantes :

- nombre de personnes différentes (reçues en consultation individuelle);
- nombre de consultations individuelles;
- nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe;
- nombre d'interventions de groupe;
- nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe.

Il y a eu 8 357 personnes différentes qui ont utilisé les programmes d'aide en 2009. Ce nombre est en hausse de 0,2 % par rapport à l'année 2008 et de 11,65 % depuis l'année 2005.

**Tableau 5.1 Utilisation des programmes d'aide aux employés et employées**

Années de référence Caractéristiques et données	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de personnes différentes	7 485	7 863	8 166	8 343	8 357
Nombre de consultations individuelles	22 224	21 459	23 542	23 362	21 646
Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe	1 922	1 217	1 179	1 074	856
Nombre d'interventions de groupe	182	154	133	98	132
Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe	7 965	4 111	5 340	3 721	1 828
Nombre d'heures travaillées	114 592 054 <sup>7</sup>	115 024 550	113 368 450	115 128 960	116 329 809

Le tableau 5.2, à la page suivante, présente les deux indicateurs de gestion calculés à l'aide des données du tableau précédent : l'indice d'aide aux employés et employées (IAE) et l'indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE).

7. Comme cela est mentionné dans le rapport de 2005, la variable NHT utilisée, qui est de 114 592 054 heures, est différente de celle du chapitre précédent, qui était de 112 160 512 heures travaillées, un ministère n'ayant transmis que ses données relatives aux programmes d'aide aux employés et employées. Par conséquent, les données de ce ministère n'ont pas été prises en compte dans le calcul du nombre d'heures travaillées des indicateurs en santé et sécurité du travail.

**Tableau 5.2 Indicateurs de gestion des programmes**

INDICES	ANNÉES DE RÉFÉRENCE				
	2005	2006	2007	2008	2009
Indice d'aide aux employés et employées (IAE)	65,32	68,36	71,46	72,47	71,84
Indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE)	2,97	2,73	2,88	2,80	2,59

Les indicateurs ne reflètent que partiellement l'ensemble des activités d'un PAE. Toutefois, ils permettent d'observer le niveau de recours à l'aide individuelle. Ainsi, on observe que 71,84 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées au cours de la dernière année, ont utilisé les services du PAE en aide individuelle, et que la moyenne est de 2,59 rencontres par personne.

### INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES (IAE)

Le premier indice présenté est l'indice d'aide aux employés et employées (IAE). Il s'agit, en quelque sorte, d'une mesure du nombre de personnes différentes qui ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle. L'indicateur est normalisé par rapport aux heures travaillées et il est calculé comme suit :

#### Calcul de l'indice d'aide aux employés et employées (IAE)

$$IAE = \frac{NPD}{NHT} \times C$$

où	IAE	=	Indice d'aide aux employés et employées
	NPD	=	Nombre de personnes différentes
	NHT	=	Nombre d'heures travaillées
	C	=	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le graphique 5.3 ci-dessous présente l'indice d'aide aux employés et employées pour l'ensemble des ministères et organismes.

### **Graphique 5.3 Indice d'aide aux employés et employées**

---

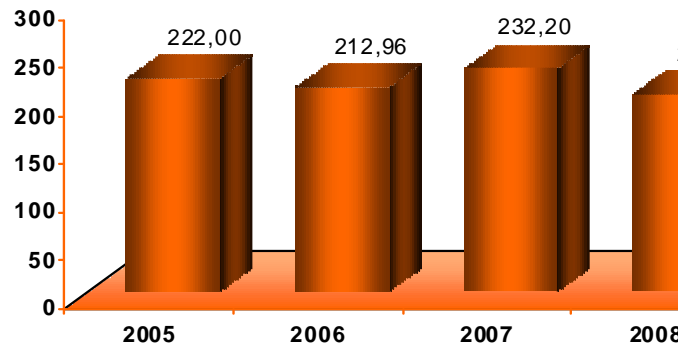
2006	2007	2008	2009
212,96	232,20	205,77	194,05

2005	2006	2007	2008	2009
222,00	212,96	232,20	205,77	194,05

[Retour au menu](#)

% d'augment  
 2006-2005 -11,38%  
 2007-2006 -5,70%

Graphique 4.9 Indice de gravité



2007	2008
7	396
4	4
525	0
4	0
96	117
3	5
173	154
3	2
830	1 162
8	2
162	259
3	3
217	3 234
3	6
552	2 887
6	40
0	0
0	0
0	0
0	0
0	63
0	1
766	2 965
25	23
368	51 920
283	279
0	0

1

1

1

On observe, en 2009, qu'une moyenne de 71,84 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, ce qui représente une très légère baisse par rapport à 2008. Le tableau 5.3 de la page suivante présente la distribution des résultats pour chacun des ministères et organismes.

À la lumière des résultats, on constate que le recours aux services d'aide aux employés et employées connaît une certaine stabilité depuis trois ans, après avoir beaucoup augmenté au début des années 2000 (indice de 46,23 en 2001).

**Tableau 5.3 Indice d'aide aux employés et employées par ministère et organisme (IAE)**

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
690 - Conseil supérieur de la langue française		0,00	0,00	0,00	0,00
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	18,57	12,09	25,01	20,44	12,57
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement		36,72	78,82	85,39	29,48
830 - Commission des transports du Québec	17,59	14,41	29,74	10,06	29,49
450 - Tribunal administratif du Québec	70,81	53,16	66,16	32,04	33,08
030 - Relations internationales	64,95	64,13	52,69	45,11	35,84
408 - Commission d'accès à l'information	15,41	31,00	15,47	58,76	36,54
344 - Office de la protection du consommateur	56,71	46,35	80,35	73,87	41,16
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	109,63	85,18	73,42	36,33	42,43
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	26,64	28,96	27,43	41,21	44,32
323 - Institut de la statistique du Québec	30,85	50,46	51,67	58,36	44,48
350 - Éducation, Loisir et Sport	63,05	58,27	51,04	64,60	45,74
850 - Transports	46,75	45,60	47,11	45,71	46,14
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse		66,23	54,80	70,69	48,94
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale		0,00	0,00	89,73	49,30
055 - Immigration et Communautés culturelles	56,13	39,62	71,03	51,79	50,09
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	75,49	59,32	58,28	51,77	55,85
010 - Culture, Communications et Condition féminine	46,86	37,83	35,79	36,18	56,33
285 - Commission des relations du travail	37,76	30,64	56,38	55,36	56,59
390 - Sûreté du Québec	42,71	54,33	60,45	60,47	56,74
730 - Société d'habitation du Québec	67,35	53,59	38,19	49,43	58,07
374 - Vérificateur général	72,53	49,41	17,09	35,72	58,20
560 - Curateur public	60,95	62,79	63,38	103,93	59,79
065 - Famille et Aînés	59,33	60,42	47,92	54,41	60,15
360 - Office des professions du Québec	66,21	48,92	87,42	146,61	63,02
520 - La Financière agricole du Québec	72,35	82,69	80,06	70,17	64,56

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
700 - Emploi et Solidarité sociale	71,25	75,29	73,07	74,64	65,51
140 - Conseil exécutif	63,61	56,88	64,53	65,57	65,95
702 - Commission des normes du travail	108,71	111,99	88,40	85,54	66,01
400 - Justice	77,73	84,01	86,64	67,46	66,07
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	67,56	60,71	60,53	58,68	69,69
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	58,02	63,43	72,02	80,97	70,33
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>65,32</b>	<b>68,36</b>	<b>71,46</b>	<b>72,47</b>	<b>71,84</b>
295 - Protecteur du citoyen	94,55	105,33	106,02	89,12	72,96
414 - Commission des lésions professionnelles	64,54	90,35	73,51	66,45	73,79
600 - Ressources naturelles et Faune	79,55	84,03	83,20	89,96	74,07
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	70,65	67,85	73,70	64,31	74,58
370 - Assemblée nationale	80,27	68,30	69,28	74,81	77,51
630 - Directeur général des élections	78,02	75,22	68,68	71,03	78,00
075 - Travail	53,22	77,28	66,28	52,82	80,28
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	67,48	64,16	65,20	70,18	81,42
366 - Régie du bâtiment du Québec	60,38	41,17	58,03	61,74	83,10
440 - Revenu Québec	61,93	70,61	73,96	81,84	85,17
071 - Tourisme	104,17	95,39	83,48	73,67	85,39
347 - Centre de services partagés du Québec		62,53	59,95	77,77	87,03
040 - Services gouvernementaux	16,45	75,21	87,26	90,92	87,07
210 - Finances	95,55	99,53	86,89	92,34	90,32
538 - Office des personnes handicapées du Québec	56,29	140,09	106,86	81,08	93,97
095 - Sécurité publique	105,09	116,16	125,56	106,22	96,71
278 - Commission de l'équité salariale	114,13	48,44	78,93	13,29	98,43
343 - Services Québec		81,71	94,20	113,23	98,98
063 - Régie des rentes du Québec	54,02	46,41	65,58	94,28	98,99
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	37,69	38,33	70,71	76,35	107,19
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	116,51	110,49	102,23	105,69	113,41
060 - Santé et Services sociaux	130,05	122,33	119,59	138,69	117,89
710 - Office québécois de la langue française	74,48	99,01	95,20	120,18	118,12
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	86,95	79,74	106,05	94,79	133,51
247 - Commissaire au lobbyisme	188,09	223,34	45,63	112,49	145,79
660 - Conseil du statut de la femme	136,60	130,20	93,02	172,22	164,33
430 - Commission de la fonction publique	44,28	20,07	57,98	184,74	255,18

Note 1 : Une cellule vide indique que le ministère ou l'organisme était soit inclus dans un autre, soit inexistant.

Note 2 : Les données présentées dans le tableau 5.3 doivent être lues comme un nombre de personnes par million d'heures travaillées pour la période visée.

## INDICE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES (IPAE)

Le deuxième indice qui permet de suivre l'utilisation de ces programmes est l'indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE). Celui-ci indique le nombre moyen de consultations par personne parmi celles qui ont eu recours aux services d'aide individuelle du PAE. Son calcul est le suivant :

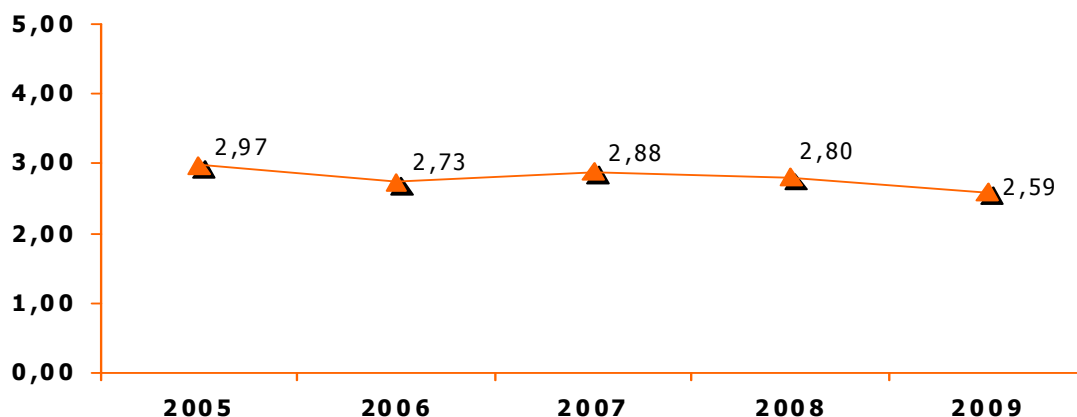
### Calcul de l'indice des programmes d'aide aux employés et employées (IPAE)

$$IPAE = \frac{NC}{NPD}$$

Où IPAE = Indice des programmes d'aide aux employés et employées  
 NC = Nombre de consultations  
 NPD = Nombre de personnes différentes

On observe, en 2009, que le nombre moyen de consultations individuelles a diminué par rapport à l'année précédente (graphique 5.4). Le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle par personne était de 2,59, comparativement à 2,80 en 2008.

**Graphique 5.4** Indice des programmes d'aide aux employés et employées



Les données distribuées par ministère et organisme (tableau 5.4) sont présentées à la page suivante.

**Tableau 5.4**      **Indice des programmes d'aide  
aux employés et employées  
par ministère et organisme (IPAE)**

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
690 - Conseil supérieur de la langue française		0,00	0,00	0,00	0,00
450 - Tribunal administratif du Québec	2,17	2,69	2,44	0,50	0,44
295 - Protecteur du citoyen	1,36	1,56	1,19	1,00	1,00
547 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1,14	1,60	1,30	1,50	1,00
830 - Commission des transports du Québec	4,75	4,67	5,50	5,00	1,00
140 - Conseil exécutif	7,15	7,49	6,03	8,10	1,03
400 - Justice	2,15	1,33	1,31	1,10	1,12
271 - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse		1,00	1,00	0,75	1,18
703 - Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,30	1,19	4,75	4,62	1,21
240 - Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	1,63	1,50	1,67	1,34	1,36
247 - Commissaire au lobbying	6,50	5,86	6,50	1,50	1,40
414 - Commission des lésions professionnelles	1,46	1,72	3,96	4,26	1,47
065 - Famille et Aînés	1,15	1,67	1,30	1,27	1,47
660 - Conseil du statut de la femme	2,00	1,80	2,00	1,67	1,50
630 - Directeur général des élections	2,43	2,69	2,39	1,55	1,55
600 - Ressources naturelles et Faune	1,90	1,92	1,70	1,46	1,56
060 - Santé et Services sociaux	3,80	3,84	3,72	2,66	1,71
063 - Régie des rentes du Québec	1,49	1,53	1,60	1,34	1,72
280 - Développement économique, Innovation et Exportation	2,22	2,07	1,81	1,82	1,82
520 - La Financière agricole du Québec	2,30	2,03	1,79	1,77	1,84
440 - Revenu Québec	2,35	2,25	2,30	2,29	1,88
850 - Transports	1,80	1,93	1,57	1,83	1,98
505 - Conseil de gestion de l'assurance parentale		0,00	0,00	2,00	2,00
700 - Emploi et Solidarité sociale	1,78	1,71	1,75	1,86	2,07
374 - Vérificateur général	3,26	2,56	3,00	2,85	2,10
343 - Services Québec	2,04	1,62	1,35	2,44	2,10
380 - Développement durable, Environnement et Parcs	1,81	2,10	1,89	1,89	2,19
347 - Centre de services partagés du Québec	2,30	1,29	1,12	2,31	2,20
360 - Office des professions du Québec	5,75	5,33	4,50	4,00	2,25
366 - Régie du bâtiment du Québec	3,29	3,23	2,83	2,69	2,41
075 - Travail	3,73	3,03	2,50	2,50	2,44
328 - Commission de protection du territoire agricole du Québec	2,67	3,33	3,00	3,00	2,50
256 - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement		5,00	4,17	5,17	2,50
040 - Services gouvernementaux	2,80	3,86	1,93	1,93	2,53

Ministères et organismes	2005	2006	2007*	2008	2009
285 - Commission des relations du travail	3,00	3,50	3,43	3,71	2,57
730 - Société d'habitation du Québec	2,39	2,45	3,80	2,65	2,58
<b>000 - Moyenne de la fonction publique</b>	<b>2,97</b>	<b>2,73</b>	<b>2,88</b>	<b>2,80</b>	<b>2,59</b>
320 - Société de l'assurance automobile du Québec	2,49	2,27	2,53	2,66	2,63
370 - Assemblée nationale	2,47	2,65	2,81	2,49	2,69
710 - Office québécois de la langue française	3,00	2,65	2,47	3,18	2,71
064 - Régie de l'assurance maladie du Québec	6,94	4,89	3,38	3,50	2,98
560 - Curateur public	4,00	3,67	3,86	2,43	3,00
095 - Sécurité publique	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
538 - Office des personnes handicapées du Québec	2,91	2,17	4,19	4,00	3,05
010 - Culture, Communications et Condition féminine	3,44	3,26	3,09	3,71	3,14
055 - Immigration et Communautés culturelles	5,22	6,77	2,49	3,73	3,16
702 - Commission des normes du travail	2,23	2,23	2,61	2,64	3,22
080 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation	5,93	5,24	5,06	3,46	3,45
323 - Institut de la statistique du Québec	3,69	3,00	3,00	2,32	3,55
350 - Éducation, Loisir et Sport	4,07	4,28	4,27	3,44	3,88
071 - Tourisme	2,92	4,67	4,49	4,94	3,93
050 - Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	2,72	3,79	4,27	4,14	4,07
278 - Commission de l'équité salariale	2,90	4,00	3,17	4,00	5,38
210 - Finances	6,48	4,14	4,19	5,06	5,40
390 - Sûreté du Québec	5,65	5,44	5,42	4,90	5,50
344 - Office de la protection du consommateur	3,89	3,14	3,29	3,64	6,00
408 - Commission d'accès à l'information	13,00	14,50	11,00	7,75	6,33
030 - Relations internationales	6,31	9,00	7,23	4,82	6,48
160 - Secrétariat du Conseil du trésor	1,88	2,49	6,94	7,45	6,85
430 - Commission de la fonction publique	5,00	8,00	8,33	3,50	9,91

Note : Une cellule vide indique que le ministère ou l'organisme était soit inclus dans un autre, soit inexistant.

## LES INTERVENTIONS DE GROUPE

On entend par interventions de groupe des actions prévues dans le PAE qui ont pour objectif de venir en aide à un groupe de personnes. Celles-ci peuvent avoir vécu un événement traumatique ou encore vivre des difficultés ou un conflit relationnel ayant une incidence sur leur rendement au travail.

Retenons que 132 interventions de groupe ont été organisées par les ministères et organismes au cours de l'année 2009. Ces activités, de natures diverses, ont permis de joindre 856 personnes et elles représentent un cumul de 1 828 heures-personnes. L'ensemble de ces heures, divisé par le nombre total de personnes ayant participé aux interventions, donne une moyenne d'un peu plus de deux heures par personne pour les interventions de groupe.

**Tableau 5.5 Interventions de groupe**

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'interventions de groupe (NIG)	182	154	133	98	132
Nombre total de personnes ayant participé à une intervention de groupe (NTPIG)	1 922	1 217	1 179	1 074	856
Nombre d'heures-personnes pour les rencontres (NHPR)	7 965	4 111	5 340	3 721	1 828

## 6. CONCLUSION

Le présent suivi de gestion relatif à la Politique concernant la santé des personnes au travail illustre les résultats de la situation de l'année civile 2009<sup>8</sup>.

En 2009, l'absentéisme total pour maladie (P1, P2 et P3) a connu une très légère augmentation. Son taux était de 4,90 %, en comparaison de 4,87 % en 2008, ce qui représente une hausse de 0,09 jour moyen perdu par travailleur. Ainsi, les jours moyens perdus par travailleur pour motifs de santé P1 et P2 ont enregistré des hausses respectives de 1,3 % et 0,19 % tandis que le taux est demeuré stable pour le motif de santé P3 entre 2008 et 2009.

En incluant les personnes qui n'ont eu aucune absence pour maladie, mentionnons que 42,5 % du personnel a déclaré trois jours ou moins d'absence pour maladie. Cela représente 3,3 % du total des absences.

Cependant, 7,0 % du personnel s'est absenté plus de 30 jours pour raisons médicales. Ce groupe représente la majorité du total des absences, soit 59,1 %.

Le taux d'absentéisme pour maladie ainsi que le nombre de jours perdus reflètent probablement en partie le vieillissement de la main-d'œuvre ainsi que la part croissante des femmes dans la main-d'œuvre. Il s'agit également d'hypothèses avancées par Statistique Canada, selon les estimations tirées de *l'Enquête sur la population active* de Statistique Canada en 2009, pour expliquer la problématique de l'absentéisme dans les organisations canadiennes. En effet, le rapport intitulé *l'Effectif de la fonction publique du Québec 2008-2009* mentionne qu'au cours des cinq dernières années, l'âge moyen de l'effectif régulier a augmenté de 0,7 an, pour s'établir à 47,8 ans en mars 2009. Pendant cette période, la représentation des femmes a atteint 57,2 % de l'effectif régulier en mars 2009, pour une hausse totale de 2,7 points de pourcentage.

---

8. Lire les mises en garde aux pages 10 et 13.

En outre, les données contemporaines de recherche indiquent que la plupart des organisations dans les grandes sociétés occidentales connaissent elles aussi, depuis plusieurs années, une augmentation du stress au travail et un absentéisme important. Cette situation s'expliquerait par un ensemble de facteurs individuels, organisationnels et sociaux. Même s'il s'agit d'un phénomène plutôt répandu, cela ne dispense pas pour autant l'employeur d'agir. En effet, il lui appartient d'intervenir sur les éléments qui relèvent de sa responsabilité.

Des initiatives de plus en plus nombreuses, sur le plan ministériel comme sur le plan gouvernemental, se poursuivent afin d'améliorer les façons de faire en matière de prévention et de réintégration au travail; ces changements visent à mieux intégrer les actions des différents acteurs (conseillers, gestionnaires, collègues et équipes de travail), de façon à prévenir les absences ainsi qu'à favoriser le maintien ou le retour durable au travail. Les interventions visant les modifications des façons de faire se maintiendront à moyen et à long terme en étant orientées, notamment, vers l'organisation du travail.

En matière de santé et de sécurité, la fréquence relative des lésions était fortement en baisse en 2009. Le nombre de lésions en 2009 était de 1 260 comparativement à 1 443 en 2008, soit une baisse de 12,68 %. Les trois indicateurs de gravité indiquent également une baisse, en 2009, par rapport à l'année précédente. Le taux global d'assignation temporaire est en légère hausse. Il y a eu une prise en charge plus importante de la part des organisations pour maintenir les employés et employées au travail. On compte 16 ministères ou organismes ayant atteint l'objectif de « zéro lésion professionnelle », tandis que 30 ont enregistré entre 1 et 10 lésions seulement, ce qui a eu pour effet qu'une large majorité de ministères et organismes ont enregistré 10 lésions ou moins (46 sur 59). Ces excellents résultats sont le fruit des efforts de prévention et de la collaboration des employeurs et des travailleurs.

Compte tenu de ces résultats, les actions dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail devront donc globalement porter sur le maintien des acquis. Ainsi, les ministères et organismes devront s'assurer de la mise à jour de leur programme de prévention et tendre vers une gestion décentralisée de la prévention. Ils devront dresser un portrait complet des lésions afin de définir des pistes d'action efficaces en matière de prévention primaire et secondaire, non seulement pour réduire le nombre de lésions et leur gravité, mais aussi pour déterminer, le cas échéant, des modèles organisationnels favorisant un milieu de travail sain.

En ce qui concerne plus précisément les retours au travail, la mise en place de mécanismes efficaces et intégrés devra se poursuivre et s'accroître. Respecter les limitations du travailleur tout en misant sur ses capacités résiduelles s'avère, en effet, avantageux pour lui comme pour l'organisation.

En dernier lieu, l'indice d'aide aux employés et employées (IAE), c'est-à-dire le nombre de personnes différentes pour chaque million d'heures travaillées qui ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, est relativement stable depuis trois ans. On observe également que le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle a diminué, soit 2,59 par rapport à 2,80 pour l'année 2008. Le nombre d'interventions de groupe, quant à lui, a augmenté, passant de 98 en 2008 à 132 en 2009. En résumé, les indicateurs portent à croire que les PAE représentent un service bien connu et crédible pour le personnel des ministères et organismes de la fonction publique, celui-ci n'hésitant pas à y faire appel lorsque le besoin s'en fait sentir.

Année après année, le suivi de gestion fournit aux sous-ministres, aux dirigeants d'organisme, aux directeurs des ressources humaines, aux gestionnaires ainsi qu'à divers réseaux d'intervenants des ministères et organismes un outil important dans la poursuite des objectifs de la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise. Cet outil devrait permettre de mieux comprendre la problématique de la santé des personnes au travail, de mieux cibler les interventions nécessaires et les améliorations à apporter.



## ANNEXE Structure de regroupement des ministères et organismes

- 010 Culture, Communications et Condition féminine
  - 010 Culture, Communications et Condition féminine
  - 206 Commission des biens culturels du Québec
  - 352 Régie du cinéma
  - 896 Secrétariat à la politique linguistique
- 030 Relations internationales
- 040 Services gouvernementaux
  - 040 Services gouvernementaux
  - 873 Fonds du service aérien gouvernemental
- 050 Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
  - 050 Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
  - 510 Régie du logement
- 055 Immigration et Communautés culturelles
  - 055 Immigration et Communautés culturelles
  - 214 Conseil des relations interculturelles
- 060 Santé et Services sociaux
- 063 Régie des rentes du Québec
- 064 Régie de l'assurance maladie du Québec
- 065 Famille et Aînés
- 071 Tourisme
  - 814 Fonds de partenariat touristique
- 075 Travail
  - 075 Travail
  - 216 Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
  - 292 *Conseil des services essentiels*
  - 411 Commissaire de l'industrie de la construction

- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
  - 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
  - 392 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
  
- 095 Sécurité publique
  - 095 Sécurité publique
  - 386 Régie des alcools, des courses et des jeux
  
- 140 Conseil exécutif
  
- 160 Secrétariat du Conseil du trésor
  
- 210 Finances
  - 210 Finances
  - 188 Bureau de décision et de révision
  - 874 Fonds du financement regroupé
  
- 240 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
  
- 247 Bureau du Commissaire au lobbying
  
- 256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
  
- 271 *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*
  
- 278 Commission de l'équité salariale
  
- 280 Développement économique, Innovation et Exportation
  
- 285 Commission des relations du travail
  
- 295 *Protecteur du citoyen*
  
- 320 Société de l'assurance automobile du Québec
  
- 323 Institut de la statistique du Québec
  
- 328 Commission de la protection du territoire agricole
  
- 343 Services Québec
  
- 344 Office de la protection du consommateur
  
- 347 Centre de services partagés du Québec

- 350 Éducation, Loisir et Sport
- 360 Office des professions du Québec
- 366 Régie du bâtiment du Québec
- 370 Assemblée nationale
- 374 Vérificateur général
- 380 Développement durable, Environnement et Parcs
- 390 Sûreté du Québec
  - 812 Fonds des services de police
- 400 Justice
  - 400 Justice
  - 246 Directeur des poursuites criminelles et pénales
  - 829 Fonds de l'état civil
  - 872 Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
  - 878 Fonds du registre du ministère de la Justice
- 408 Commission d'accès à l'information
- 414 Commission des lésions professionnelles
- 430 Commission de la fonction publique
- 440 Revenu Québec
  - 440 Revenu Québec
  - 369 Registraire des entreprises
  - 808 Fonds de perception fiscale
  - 825 Fonds des technologies de l'information
  - 889 Fonds des pensions alimentaires
- 450 Tribunal administratif du Québec
- 505 Conseil de gestion de l'assurance parentale
- 520 La Financière agricole du Québec
- 538 Office des personnes handicapées du Québec
- 547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- 560 Curateur public

- 600 Ressources naturelles et Faune
  - 600 Ressources naturelles et Faune
  - 313 Agence de l'efficacité énergétique
  - 802 Fonds forestier
  - 865 Fonds d'information géographique foncière
  - 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois
  
- 630 Directeur général des élections
  
- 660 Conseil du statut de la femme
  
- 690 Conseil supérieur de la langue française
  
- 700 Emploi et Solidarité sociale
  - 700 Emploi et Solidarité sociale
  - 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
  - 813 Fonds de la lutte contre la pauvreté
  - 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre
  
- 702 Commission des normes du travail
  
- 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail
  
- 710 Office québécois de la langue française
  
- 730 Société d'habitation du Québec
  
- 830 Commission des transports du Québec
  
- 850 Transports
  - 850 Transports
  - 807 Fonds de conservation du réseau routier
  - 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant
  - 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

N.B. Les ministères ou organismes mentionnés sous la forme italique sont considérés pour le volet Santé et sécurité du travail et pour le programme d'aide aux employés et employées seulement.